

المجمع الصناعي لإسمنت الجزائر



Groupe Industriel des Ciments d'Algérie

شركة الإسمنت عين التوتة

SOCIÉTÉ DES CIMENTS DE AIN TOUTA

« S.CIM.A.T »

S.P.A. au capital social de : 2.250.000.000.00 D A : ش.ذ.أ. - رأسمالها الاجتماعي

N° Identification Fiscale : 099805022210668 - N° Article d'Imposition : 05010212840 - N° Registre de Commerce : 0222106/B/98

**DIRECTION GÉNÉRALE**

# CAHIER DES CHARGES

FOURNITURE, SUPERVISION DE  
MONTAGE, ESSAI & MISE EN SERVICE  
DE MOTEURS ÉLECTRIQUES BT  
ASYNCHRONES TRIPHASÉS À CAGES,  
POUR LA CIMENTERIE DE AIN-TOUTA

**ANNÉE 2024**

**SIÈGE SOCIAL** : 73 BIS RUE BENFLIS LA VERDURE BATNA BP N° 67 EL BOUSTENE (W.BATNA) - ALGÉRIE

**Tél** : (033)85 13 00 LIGNES GROUPÉES - **Fax** : (033) 85 11 01 / 85 12 47 - **site web** : www.scimat.dz

# SOMMAIRE

SOMMAIRE.....	1
- ARTICLE 01 : OBJET DU CAHIER DES CHARGES .....	3
- ARTICLE 02 : ÉTENDUE DE LA FOURNITURE & DE LA PRESTATION .....	3
- ARTICLE 03 : MODE DE PASSATION .....	4
- ARTICLE 04 : CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉS .....	4
- ARTICLE 05 : OBLIGATIONS DU SOUMISSIONNAIRE RETENU .....	4
- ARTICLE 06 : OBLIGATIONS DU CLIENT .....	5
- ARTICLE 07 : CONDITIONS DE SERVICE ET D'EXPLOITATION DU MATÉRIEL .....	5
- ARTICLE 08 : NORMES DE RÉFÉRENCE ET RÈGLEMENTS .....	5
- ARTICLE 09 : DOCUMENTATION TECHNIQUE.....	5
- ARTICLE 10 : PAYS D'ORIGINE.....	5
- ARTICLE 11 : DÉLAIS DE LIVRAISON DE LA FOURNITURE .....	6
- ARTICLE 12 : EXPÉDITION – TRANSPORT – EMBALLAGE - MARQUAGE.....	6
- ARTICLE 13 : ASSURANCES .....	7
- ARTICLE 14 : MODALITÉS DE PAIEMENT .....	8
- ARTICLE 15 : CHOIX DU CORRESPONDANT BANCAIRE .....	8
- ARTICLE 16 : ESSAIS EN USINE .....	8
- ARTICLE 17 : RÉCEPTIONS, INSTALLATION, ESSAIS ET MISE EN SERVICE .....	9
- ARTICLE 18 : PÉNALITÉS DE RETARD .....	10
- ARTICLE 19 : CAUTION BANCAIRE DE GARANTIE ET DE BONNE EXÉCUTION .....	11
- ARTICLE 20 : IMPÔTS, DROITS ET TAXES.....	11
- ARTICLE 21 : FRAIS BANCAIRES .....	11
- ARTICLE 22 : GARANTIE .....	12
- ARTICLE 23 : SERVICE APRÈS-VENTE .....	12
- ARTICLE 24 : DISPOSITIONS GÉNÉRALES ET ADMINISTRATIVES .....	12
- ARTICLE 25 : RETRAIT DU CAHIER DES CHARGES .....	14
- ARTICLE 26 : VISITE DES LIEUX .....	14
- ARTICLE 27 : FORME ET CONTENU DES OFFRES.....	14
- ARTICLE 28 : RÉVISION DES PRIX.....	17
- ARTICLE 29 : DATE ET LIEU DE DÉPOT DES OFFRES .....	17
- ARTICLE 30 : LANGUE UTILISÉE.....	18
- ARTICLE 31 : VALIDITÉ DE L'OFFRE .....	18
- ARTICLE 32 : ÉCLAIRCISSEMENTS APPORTÉS AUX DOSSIERS DE L'APPEL D'OFFRE .....	18
- ARTICLE 33 : CRITÈRES DE CHOIX ET MÉTHODES D'ÉVALUATION .....	18
- ARTICLE 34 : FORCE MAJEURE .....	20
- ARTICLE 35 : DURÉE DU CONTRAT .....	21
- ARTICLE 36 : RÈGLEMENT DES LITIGES .....	21
- ARTICLE 37 : RÉSILIATION.....	21
- ARTICLE 38 : DOCUMENTS À COMPLÉTER PAR LE SOUMISSIONNAIRE RETENU.....	21
- ARTICLE 39 : EXCLUSION DES INTERMÉDIAIRES .....	21
- ARTICLE 40 : NOTIFICATION D'ATTRIBUTION PROVISOIRE ET DÉFINITIVE .....	22
- ARTICLE 41 : RECOURS DES SOUMISSIONNAIRES.....	22
- ARTICLE 42 : CONSIGNES ET RÈGLES DE SÉCURITÉ/ENVIRONNEMENT.....	22

<b>TABLE DES ANNEXES</b> .....	24
ANNEXE 01 : OFFRE TECHNIQUE (EXIGENCES TECHNIQUES ET FONCTIONNELLES) : LOT N° 01 .....	26
ANNEXE 02 : OFFRE TECHNIQUE (EXIGENCES TECHNIQUES ET FONCTIONNELLES) : LOT N° 02 .....	29
ANNEXE 03 : SPÉCIFICATIONS GÉNÉRALES .....	31
ANNEXE 04 : LETTRE D'ENGAGEMENT .....	34
ANNEXE 05 : FICHE D'IDENTIFICATION DU SOUMISSIONNAIRE .....	35
ANNEXE 06 : DÉCLARATION À SOUSCRIRE .....	36
ANNEXE 07 : DÉCLARATION DE PROBITÉ .....	39
ANNEXE 08 : ATTESTATION DE DÉLÉGATION DE POUVOIR .....	40
ANNEXE 09 : LETTRE DE SOUMISSION.....	41
ANNEXE 10 : OFFRE FINANCIÈRE ET DÉTAIL QUANTITATIF/ESTIMATIF (POUR LES SOUMISSIONNAIRES ÉTRANGERS).....	45
ANNEXE 11 : OFFRE FINANCIÈRE ET DÉTAIL QUANTITATIF/ESTIMATIF (POUR LES SOUMISSIONNAIRES LOCAUX).....	48
ANNEXE 12 : LOT DE PIÈCES DE RECHANGE.....	50
ANNEXE 13 : PLAN D'ENCOMBREMENT MOTEUR 400 KW .....	53
ANNEXE 14 : PLAN D'ENCOMBREMENT MOTEUR 1500 KW .....	55
ANNEXE 15 : FICHE DE RENSEIGNEMENTS SOUMISSIONNAIRES ÉTRANGERS .....	57

## - ARTICLE 01 : OBJET DU CAHIER DES CHARGES

Le présent cahier des charges a pour objet de définir les termes et les conditions auxquels le soumissionnaire doit se conformer en vue de la fourniture, la supervision de montage, l'essai et la mise en service de deux moteurs électriques neufs BT asynchrones triphasés à cages pour la Cimenterie de Ain-Touta.

### **NB :**

- ✓ **Le besoin est scindé en deux (02) lots ;**
- ✓ **Les soumissionnaires peuvent soumissionner pour un ou plusieurs lots.**

## - ARTICLE 02 : ÉTENDUE DE LA FOURNITURE & DE LA PRESTATION

L'étendue consiste en :

### **1- Fourniture :**

#### ▪ **Lot N° 01 :**

- Un (01) Moteur électrique neuf BT asynchrone triphasé à cage d'écureuil, d'une puissance nominale de **400 KW**, destiné à l'entraînement des fours de la Cimenterie, conforme aux exigences techniques et fonctionnelles en **Annexe 01** et aux spécifications générales en **Annexe 3**.
- Un lot de pièces de rechange pour le moteur proposé, tel que détaillé en **Annexe 12 alinéa I**.

#### ▪ **Lot N° 02 :**

- Un (01) Moteur électrique neuf BT asynchrone triphasé à cage d'écureuil, d'une puissance nominale de **1500 KW**, destiné à l'entraînement du ventilateur de tirage, conforme aux exigences techniques et fonctionnelles en **Annexe 02** et aux spécifications générales en **Annexe 3**.
- Un lot de pièces de rechange pour le moteur proposé, tel que détaillé en **Annexe 12 alinéa II**.

**Nb :** il est de la responsabilité du soumissionnaire de s'assurer que les nouveaux moteurs se montent en lieu et place des anciens moteurs, sans qu'aucune modification n'y soit apportée que ce soit : mécanique (accouplement, ...), électrique (câbles de puissance, câble de signaux, ...) ou génie civil (massif porteur, support de fixation, ...).

Une attention particulière devra donc être apportée au choix des nouveaux moteurs compte tenu du dimensionnement (encombrement) des anciens moteurs et leurs repères de fixation sur les supports de fixation scellés dans les massifs porteurs,

### **2- Prestation : Pour chaque lot :**

- Essais usine selon la norme CEI 60034-1.
- Supervision de montage de la fourniture (03 jours par moteur).
- Essais et mise en service de la fourniture.

### - ARTICLE 03 : MODE DE PASSATION

Le présent marché est lancé selon le mode **d'Appel d'Offres National et International Restreint**, conformément à la Procédure de Passation des Marchés de la SCIMAT.

### - ARTICLE 04 : CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉS

L'Avis d'Appel d'Offres National et International Restreint faisant l'objet du présent cahier des charges s'adresse aux :

- **Fabricants des moteurs électriques**, disposants d'un document probant le statut de Fabricant, délivré par un organisme tiers habilité.
- **Représentants des fabricants des moteurs électriques**, disposants de :
  - Un document probant le statut de Représentant du fabricant, délivré par le Fabricant.
  - **Et** un document relatif au Fabricant représenté, probant son statut de Fabricant délivré par un organisme tiers habilité.

### - ARTICLE 05 : OBLIGATIONS DU SOUMISSIONNAIRE RETENU

**Pour chaque lot**, le soumissionnaire retenu est tenu de :

- Fournir les plans d'encombrement définitifs avant la livraison de la fourniture, pour vérification et approbation par le client.
- Fournir un moteur neuf fabriqué selon les normes et règlements de références européennes **(CE\*)** et internationales **(CEI\*\*)** en vigueur applicables. On entend par moteur à l'état neuf : « un moteur qui a été fabriqué avec des composants neufs, qui n'a pas été réparé, rénové, reconditionné et qui n'a jamais été utilisé ».
- Fournir un moteur qui répond aux exigences applicables en matière de Santé, Sécurité, Hygiène et Environnement, en ce qui concerne la conception, la fabrication, les tests, l'utilisation et l'exploitation.
- Fournir les rapports et les certificats de conformité selon la norme **(CEI)** (essais usine, rendement, classe de protection, mode de refroidissement, forme de construction, limites de bruit, vibration mécanique, classe d'isolement, ...).
- Fournir la documentation technique.
- Fournir le planning d'installation, essais et mise en service.
- Fournir tous les accessoires nécessaires au transport, stockage, installation et fonctionnement en toute sécurité.
- Fournir un lot de pièce de rechange.
- Mettre la fourniture à la disposition du Client (sur son site de livraison en Algérie) pour les soumissionnaires locaux.
- Livrer la fourniture selon le mode d'expédition choisi par le Client (FOB ou CFR) pour les soumissionnaires étrangers.
- Exécuter les prestations d'essais usine, supervision de montage, essai et mise en service.
- Prendre en charge son personnel hors Algérie (billets d'avion aller/retour inclus).

\* **(CE) : Communauté Européenne.**

\*\* **(CEI) : Commission Électrotechnique Internationale.**

## **- ARTICLE 06 : OBLIGATIONS DU CLIENT**

Le Client doit :

- Mettre à la disposition du soumissionnaire toute la documentation technique existante des équipements installés liés au projet.
- Démonter et évacuer les anciens moteurs.
- Montage des nouveaux moteurs sous la supervision du soumissionnaire retenu.
- Prendre en charge le transport, l'hébergement et la restauration au niveau de la Wilaya de Batna, du personnel du soumissionnaire chargé de la supervision de montage, essai et mise en service, dans la limite d'un (01) technicien.

## **- ARTICLE 07 : CONDITIONS DE SERVICE ET D'EXPLOITATION DU MATÉRIEL**

Les moteurs sont prévus pour fonctionner dans les conditions du site ci-dessous, une attention particulière au choix des moteurs devra être apportée compte tenu de ces conditions :

- Température maximale : **+50°C**
- Température minimale : **-7°C**
- Altitude : **900 m**
- Humidité relative de l'air : **80% à 0°C ; 60% à 50°C**
- Ambiance très poussiéreuse
- L'apport de chaleur fournie aux paliers du moteur par la machine entraînée.

## **- ARTICLE 08 : NORMES DE RÉFÉRENCE ET RÈGLEMENTS**

Le soumissionnaire doit s'assurer que sa fourniture respecte les normes et règlements de références européennes et internationales en vigueur applicables. Les textes applicables sont ceux des éditions les plus récentes des normes précitées.

Les moteurs doivent répondre à toutes les prescriptions prévues dans les normes de référence, à savoir :

- CEI 60204.1 et 204.11 : Sécurité des machines.
- CEI 60034.1 : Machine électriques tournantes, ainsi que d'autre partie de la CEI 60034 à savoirs : 34-2, 34-5, 34-6, 34-7, 34-8, 34-9, 34-14.
- CEI 60072.1 et 72.2 : Dimensions et séries de puissances des machines électriques tournantes.
- Autres références normatives convenues et confirmées dans l'annexe des spécifications générales.

## **- ARTICLE 09 : DOCUMENTATION TECHNIQUE**

Lors de la livraison de la fourniture objet du cahier des charges, le soumissionnaire retenu doit livrer en trois (03) exemplaires (en langue française et/ou anglaise) sur support documentaire et un (01) exemplaire sur support informatique, tous les documents servant pour la sécurité, le montage, l'exploitation, l'entretien, la maintenance, et également les catalogues de pièces de rechange et les fiches techniques.

## **- ARTICLE 10 : PAYS D'ORIGINE**

Pour chaque lot, le soumissionnaire doit indiquer dans son offre :

- Le (ou les) pays d'origine où seront fabriqués les moteurs à fournir.
- Le Fabricant des moteurs.

## - ARTICLE 11 : DÉLAIS DE LIVRAISON DE LA FOURNITURE

Le Soumissionnaire doit spécifier dans son offre :

- **Pour les soumissionnaires locaux :**
  - Le délai de livraison de la fourniture sur son site de livraison en Algérie.
- **Pour les soumissionnaires étrangers :**
  - Le délai de livraison de la fourniture en mode FOB ;
  - Le délai de livraison de la fourniture en mode CFR.

**N.B** : le délai de livraison commence à courir après notification de mise en vigueur du contrat.

## - ARTICLE 12 : EXPÉDITION – TRANSPORT – EMBALLAGE - MARQUAGE

### **Généralités**

Le soumissionnaire doit respecter les dispositions en matière de conditionnement, de marquage et de stockage.

Le principe général de ces dispositions est que le soumissionnaire ne puisse en aucun cas dégager sa responsabilité pour cause de corrosion, de détérioration de perte ou de vol résultant d'un marquage ou d'un conditionnement insuffisant ou d'un stockage inadéquat.

### **12-1 Expéditions :**

- **Pour les soumissionnaires locaux** : L'expédition sera prise en charge par le Client depuis le site de livraison du Soumissionnaire local retenu jusqu'à son site (Cimenterie).
- **Pour les soumissionnaires étrangers** : L'expédition sera prise en charge par le Soumissionnaire étranger retenu ; elle se fera selon le mode choisi par le Client (FOB ou CFR suivant Incoterms 2020) et selon le programme arrêté.

Le Client prendra en charge les opérations au port de débarquement et le transport jusqu'au site de la Cimenterie.

Pour chaque expédition, les documents d'expédition suivants seront envoyés au Client par canal bancaire :

- Facture commerciale en six (06) exemplaires originaux ;
- Liste de colisage en quatre (04) exemplaires originaux ;
- Connaissance Clean-on-Board, en deux (02) exemplaires originaux à l'ordre de la BEA Batna, notify donneur d'ordre ;
- Deux (02) exemplaires originaux du certificat d'origine visés par la Chambre de Commerce ;
- Un (01) exemplaire original du Certificat de Circulation EUR 1 ;
- Deux (02) exemplaires originaux des fiches techniques ;
- Deux (02) exemplaires originaux du Certificat de Conformité délivrés et signés par le Vendeur.
- Une copie de la Caution bancaire de garantie et bonne exécution.

### **NB** :

- Un jeu complet des documents énumérés ci-dessus dont un exemplaire du connaissance Clean-on-Board, doit être communiqué au Client par courrier express dès réception des documents par le Soumissionnaire, et au plus tard 48 heures après l'expédition.

- Les livraisons partielles sont autorisées (dans le respect des délais de livraison arrêtés).
- Les transbordements de marchandises ne sont pas autorisés.

### **12-2 Transport :**

#### ➤ **Pour les soumissionnaires locaux :**

Les frais et les moyens de transport de la fourniture objet du cahier des charges sont à la charge du Client, depuis le site de livraison du Soumissionnaire en Algérie jusqu'à son site.

#### ➤ **Pour les soumissionnaires étrangers :**

Conformément au mode d'expédition choisi par le Client (FOB ou CFR suivant Incoterms 2020).

Pour le mode FOB, le soumissionnaire accorde la priorité à la Compagnie Algérienne de Navigation (CNAN).

En cas de non disponibilité de la CNAN, et afin de respecter les délais de livraison convenus, le Soumissionnaire peut choisir un autre armateur ; il doit à cet effet aviser le Client à l'avance et justifier son choix.

Le principe de choix à respecter étant un départ navire imminent et un fret au moindre coût payable en monnaie algérienne (DZD).

### **12-3 Emballage :**

La fourniture doit faire l'objet d'un emballage adéquat, conforme aux normes habituellement préconisées pour l'expédition de telles fournitures. Le soumissionnaire est seul responsable vis-à-vis du Client de la qualité de l'emballage. Il doit être exécuté suivant les règles de transport et manutention maritime et terrestre ; celui-ci doit assurer à son contenu une parfaite protection contre les risques et corrosions du transport, notamment lors des diverses manipulations.

### **12-4 Marquage :**

Le marquage relatif aux précautions de manipulation des caisses ou conteneurs, dues à la nature du produit, doit être impérativement apposé.

Le soumissionnaire doit identifier clairement et de façon indélébile chaque caisse ou conteneur par les mentions suivantes :

- **Société des Ciments de Ain-Touta (SCIMAT)**
- Port d'embarquement : .....
- Port de débarquement : .....
- Poids brut : .....
- Poids net : .....
- Numéro de colis : .....

## **- ARTICLE 13 : ASSURANCES**

#### ▪ **Pour les soumissionnaires locaux**

L'assurance des fournitures est à la charge du Client depuis le site de livraison du Soumissionnaire local retenu jusqu'à son site (Cimenterie).

#### ▪ **Pour les soumissionnaires étrangers**

Selon le mode d'expédition choisi par le Client (FOB ou CFR Incoterms 2020).

## - ARTICLE 14 : MODALITÉS DE PAIEMENT

Le paiement s'effectuera de la manière suivante :

### 1- Fourniture :

- **Pour les soumissionnaires locaux** : 100% du montant total de chaque lot par Chèque ou Virement bancaire après réception sur le site du Client et contre présentation du Procès-Verbal de réception de conformité et factures commerciales.
- **Pour les soumissionnaires étrangers** : 100% du montant total de chaque lot à la mise à FOB ou CFR, par Remise documentaire ou Crédit documentaire (selon le choix du soumissionnaire).

Le soumissionnaire étranger doit préciser dans son offre le moyen de paiement choisi (Remise documentaire ou Crédit documentaire) ;

En cas de paiement par Crédit documentaire, tous les frais bancaires liés au Crédit seront à la charge du soumissionnaire.

### 2- Prestation :

- **100 %** du montant de la prestation de chaque Lot, par virement bancaire après exécution des prestations et contre présentation de :
  - Procès-Verbal de réception provisoire **du lot concerné** signé par les deux parties.
  - Attachement **du lot concerné** signé par les deux parties.
  - Factures originales en six (06) exemplaires dûment approuvées **du lot concerné**.

**N.B** : La facturation de la prestation se fera sur la base des journées réellement travaillées dans la limite du montant de la prestation.

À titre exceptionnel, et dans le cas de retard dans le montage de la fourniture dû au Client, et qui nécessite des journées supplémentaires, le même tarif journalier de la prestation de supervision de montage, essais et mise en service sera appliqué.

## - ARTICLE 15 : CHOIX DU CORRESPONDANT BANCAIRE

Le choix du correspondant bancaire est du ressort de la Banque Extérieure d'Algérie (BEA).

Le Soumissionnaire doit accepter les conditions de la Banque Extérieure d'Algérie en matière de choix du correspondant.

## - ARTICLE 16 : ESSAIS EN USINE

Avant expédition, la fourniture doit être soumise individuellement à des essais en usine suivant les normes et prescriptions CEI 60034-1 en vigueur (d'autres essais seront effectués dans le cadre de l'assurance qualité), comprenant :

- Mesure de la résistance des enroulements stator et rotor
- Mesure de la résistance d'isolement (selon norme IEEE 43)
- Repérage du champ tournant et du sens de rotation
- Essai de court-circuit (rotor bloqué sous tension réduite)
- Mesure de rendement
- Essai diélectrique (tension de tenue)
- Essai à vide

- Essai de survitesse
- Essai et mesure de bruit
- Mesure de la sévérité des vibrations
- Test de performance des accessoires (sondes de température)
- Contrôle mécanique général.

Lesdits essais doivent être sanctionnés par un certificat de conformité si tous les essais sont concluants.

Les certificats d'essais doivent être rédigés en langue française.

Le Client se réserve le droit de refaire certains essais ou la totalité de ceux-ci.

## **- ARTICLE 17 : RÉCEPTIONS, INSTALLATION, ESSAIS ET MISE EN SERVICE**

Les réceptions de conformité, provisoire et définitive dont les modalités seront précisées dans le Contrat, doivent permettre de constater que toutes les garanties arrêtées ont été atteintes et respectées. Elles seront appliquées pour chaque lot attribué.

### **17.1- Réception de conformité**

La réception de conformité aura lieu sur le site du Client en présence du Soumissionnaire retenu ou de son représentant, au plus tard trente (30) jours après réception de la fourniture sur le site du Client. Seront effectués durant cette phase des vérifications quantitatives de la fourniture, des accessoires et de la pièce de rechange par rapport aux documents d'expéditions et l'étendue des fournitures ainsi qu'un examen visuel du matériel (contrôle physique) pour repérer toute trace de frottement, de choc ou endommagement mécanique qui ont apparus lors du transport ou du stockage.

Un procès-verbal de réception de conformité sera établi et signé conjointement, sur lequel seront mentionnées les réserves éventuelles.

En cas d'absence du soumissionnaire retenu, le PV établi et signé unilatéralement lui sera opposable.

#### **NB :**

- Le Soumissionnaire retenu est tenu de communiquer au Client les précautions nécessaires à prendre en cas de stockage des moteurs sur site.

### **17.2- Installation, Essai & mise en service**

Les travaux d'installation du moteur sont complètement à la charge du Client sous la supervision du Soumissionnaire retenu, ils seront exécutés conformément au planning proposé par ce dernier et confirmé par le Client.

Dès la fin des travaux d'installation et que le moteur est prêt à fonctionner, il sera alors procédé contradictoirement à un contrôle de l'achèvement effectif des travaux ainsi qu'à une vérification soigneuse concernant la bonne exécution des prestations (mise à la terre de la carcasse, branchement électrique, raccordement des câbles aux bornes, isolation rotor et stator, ...).

Le soumissionnaire retenu procède ensuite à une marche d'essai pour mise au point du moteur conformément au programme proposé par ses soins. Pendant cette période d'essai le client peut avec l'accord du soumissionnaire retenu, arrêter le moteur ou le mettre en marche, à divers régimes, dans le but de s'assurer de son bon fonctionnement.

Lorsque le soumissionnaire retenu estime que le moteur est apte à remplir le service pour lequel il a été installé, ce dernier est mis en service et exploité suivant un programme fixé par le client.

Un Procès-Verbal d'installation, essais et mise en service sera établi et signé conjointement par les deux parties.

En cas d'absence du soumissionnaire retenu, le PV établi et signé unilatéralement lui sera opposable

**NB :**

- **La date de début des travaux d'installation sera notifiée par le client au soumissionnaire retenu au moins 30 jours calendaires à l'avance.**

### **17.3- Réception provisoire**

La réception provisoire aura lieu sur le site du client quand les conditions suivantes sont réunies :

- Le moteur est mis en service et a enregistré pendant trente (30) jours une marche satisfaisante sans incident grave entraînant l'obligation de son arrêt pour des raisons de sécurité ou de défauts de fabrication.
- Le Soumissionnaire retenu aura remplacé les pièces défectueuses identifiées pendant la Mise en Service.
- Le soumissionnaire retenu a remis au client tous les documents (catalogues, plans, rapports, certificats, etc.) prévus dans les dispositions contractuelles ;

Un Procès-Verbal de réception provisoire sera établi et signé conjointement par les deux parties sur lequel seront consignées les réserves éventuelles.

En cas d'absence du soumissionnaire retenu, le PV établi et signé unilatéralement lui sera opposable.

La date de signature de ce Procès-verbal marquera le début de la période de garantie.

### **17.4- Réception définitive**

La réception définitive sera prononcée après expiration de la période de garantie proposée par le soumissionnaire à compter de la date de réception provisoire, à condition que toutes les réserves portées à sa connaissance par le client pendant la période de garantie soient levées.

La réception définitive met fin à la période de garantie.

### **- ARTICLE 18 : PÉNALITÉS DE RETARD**

- En cas de retard imputable au soumissionnaire retenu par rapport au délai de livraison contractuel, une pénalité de retard de 0,5% par semaine de retard sera appliquée sur le montant du lot objet de retard.
- En cas de retard par rapport à la date de début des travaux d'installation de la fourniture, ou dans la prestation de supervision de montage, essais et mise en service par faute imputable au soumissionnaire retenu, une pénalité de retard de 0,5 % par jour de retard sera appliquée sur le montant contractuel de la prestation de supervision de montage, essais et mise en service du lot concerné par le retard.

Le montant cumulé des pénalités de retard (livraison et prestation) ne saurait excéder les Cinq pour cent (05%) du montant total du contrat.

**N.B.:** Le Client est censé communiquer au Soumissionnaire retenu la date de début des travaux d'installation au moins trente (30) jours calendaires à l'avance.

## - ARTICLE 19 : CAUTION BANCAIRE DE GARANTIE ET DE BONNE EXÉCUTION

Une caution bancaire de garantie et de bonne exécution de **Dix pour cent (10%)** du montant total du contrat sera émise par le Soumissionnaire retenu, dans la banque du Client (avant mise à FOB ou CFR de la fourniture pour les soumissionnaires étrangers, et avant mise à disposition de la fourniture sur site de livraison du soumissionnaire pour les soumissionnaires locaux).

Cette caution sera libérée après expiration de la période de garantie et signature du Procès-verbal de réception définitive.

**N.B :** Les frais bancaires liés à la caution bancaire de garantie et de bonne exécution seront à la charge du Soumissionnaire retenu.

## - ARTICLE 20 : IMPÔTS, DROITS ET TAXES

### ▪ Fiscalité Algérienne :

- **Le Client** supportera l'ensemble de tous les impôts, droits et taxes et autres contributions assimilés de toute nature, existants ou à venir liés à l'exécution du contrat qui lui sont ou seront imputés par les lois applicables en Algérie.
- **Le Soumissionnaire retenu** supportera l'ensemble de tous les impôts, droits et taxes et autres contributions assimilés de toute nature, existants ou à venir liés à l'exécution du contrat qui lui sont ou seront imputés par les lois applicables en Algérie.
- **Le soumissionnaire étranger retenu** n'ayant pas d'installation professionnelle permanente en Algérie est soumis à une retenue à la source au titre de l'**IBS**, d'un taux de **30%** du montant de la **prestation** dans le cadre de l'exécution du contrat en Algérie.

### ▪ Fiscalité étrangère :

- **Le Soumissionnaire étranger retenu** prendra à sa charge tous les impôts, droits et taxes, et autres contributions assimilées de toute nature, existants ou à venir qui sont liées à l'exécution du contrat à l'étranger.

## - ARTICLE 21 : FRAIS BANCAIRES

### ▪ Le Soumissionnaire local retenu : prendra en charge :

- ✓ Les frais bancaires liés à la Caution bancaire de garantie et de bonne exécution.

### ▪ Le Soumissionnaire étranger retenu : prendra en charge :

- ✓ Tous les frais bancaires hors Algérie sur les paiements effectués en sa faveur par le Client ;
- ✓ Tous les frais bancaires relatifs au Crédit documentaire (ouverture, confirmation, modification, prorogation, ...) en cas de paiement par Crédit documentaire ;
- ✓ Les frais bancaires liés à la Caution bancaire de garantie et de bonne exécution.

### ▪ Le Client : prendra en charge :

- ✓ Tous les frais bancaires qui seront dus en Algérie sur les paiements effectués au bénéfice du Vendeur.

## - ARTICLE 22 : GARANTIE

- Le soumissionnaire doit garantir l'ensemble de la fourniture contre tout vice de conception ou de fabrication apparent ou caché. Tout défaut des composants utilisés, relevant de données erronées prélevées par le soumissionnaire lui est imputable.
- Le soumissionnaire doit garantir un fonctionnement satisfaisant de la fourniture objet du cahier des charges après les essais et mise en service.
- Pendant la période des essais et mise en service, ainsi que celle de garantie, le soumissionnaire s'engage à remplacer à ses frais et dans les plus brefs délais, toute pièce reconnue défectueuse ou non conforme aux spécifications techniques, selon l'Incoterm CIF pour le soumissionnaire étranger, et par livraison sur site client pour le soumissionnaire local. Toute fourniture remplacée sous le couvert de la garantie aura à compter de sa date de remplacement une garantie complémentaire couvrant le reliquat de la garantie de la fourniture d'origine.
- En cas de la présence d'un dysfonctionnement et/ou défaillance dans la fourniture, du fait de la responsabilité du soumissionnaire, le Soumissionnaire dépêchera sur site du Client à ses frais dans un délai de 72 heures après appel du Client, un technicien pour évaluation, intervention et éventuelle réparation ou remplacement si nécessaire.
- Le Soumissionnaire doit préciser dans son offre la durée de garantie de sa fourniture, **qui ne doit être inférieure à Vingt-quatre (24) mois après prononciation de la réception provisoire.**

## - ARTICLE 23 : SERVICE APRÈS-VENTE

Le soumissionnaire retenu s'engage à assurer au Client :

- La disponibilité de la pièce de rechange pour une durée de dix (10) ans.
- Une assistance technique à l'utilisation de ses produits et à répondre à toute sollicitation du client en cas de difficultés rencontrées hors période de garantie.

## - ARTICLE 24 : DISPOSITIONS GÉNÉRALES ET ADMINISTRATIVES

### Sont exclus de la participation au présent Appel d'offres :

- Les entreprises en état de liquidation des biens ou de redressement judiciaire et les personnes physiques dont la faillite personnelle a été prononcée.
- Les entreprises dans lesquelles les administrateurs de la société, les gestionnaires ou les membres de la commission des marchés possèdent des intérêts financiers et personnels de quelque nature que ce soit.
- Les entreprises affiliées aux consultants ayant contribué à préparer tout ou partie des dossiers d'appel à la concurrence.
- Les entreprises constituées d'ex-employés du Groupe « GICA » et ses filiales ayant quittés leurs fonctions depuis une période inférieure à quatre (4) années.
- Les entreprises qui se sont désistées après attribution d'un marché.

- Les entreprises qui ont manquées à leurs obligations contractuelles ayant donné lieu à une résiliation de leurs marchés torts exclusifs.
- Les entreprises inscrites au fichier national des fraudeurs, auteurs d'infractions graves aux législations et réglementations fiscales, douanière et commerciale.
- Les entreprises qui ont fourni délibérément des informations qui sont avérés inexacts.
- Les entreprises qui commettent des manœuvres frauduleuses à travers notamment :
  - ✓ Une présentation erronée des faits afin d'influer sur le processus de passation du marché.
  - ✓ Une entente illicite avec un ou plusieurs autres soumissionnaires au préjudice de la structure contractant.
  - ✓ A l'origine d'une tentative de quelque nature qu'elle soit visant à influer sur l'évaluation et la décision d'attribution des marchés.
- Les entreprises qui ont fait l'objet d'un jugement ayant autorité de la chose jugée et constatant un délit affectant leur probité professionnelle.
- Les entreprises qui ne justifient pas du dépôt légal de leurs comptes sociaux.
- Les entreprises qui ne sont pas en règle avec leurs obligations fiscales et parafiscales.
- Les entreprises qui ont fait l'objet d'une condamnation pour infraction grave à la législation du travail et de la sécurité sociale.
- Les entreprises qui se sont désisté pendant la durée de validité des offres sans motif valable.
- Les entreprises qui ont été inscrites sur la liste des opérateurs économiques exclus de participer aux marchés du Groupe GICA.
- Les entreprises qui ont été partie d'un contentieux les opposant à l'une des filiales du Groupe GICA.
- Les entreprises ayant fait une fausse déclaration.

### **Marge Préférentielle**

- La marge de préférence de **25 %** est accordée aux produits d'origine algérienne, manufacturés localement, sur présentation d'un certificat d'origine algérienne délivré par la chambre de commerce habilitée pour les soumissionnaires concernés.
- La marge de préférence citée à l'alinéa précédent est accordée uniquement aux entreprises de droit algérien, personne physique ou société dont le capital social est détenu majoritairement par des nationaux résidents, à concurrence de la part détenu par les nationaux résidents.
- L'octroi de la marge de préférence citée ci-dessus est accordé au stade de l'évaluation des offres financières. Elle est appliquée aux offres financières des soumissionnaires pré-qualifiés techniquement, conformément aux critères de choix fixés dans le cahier des charges.
- Le prix des offres financières des soumissionnaires étrangers et des sociétés de droit algérien, dont le capital social est détenu majoritairement par des étrangers, tous droits et taxes compris, sont majorés de **25%** à concurrence de la part détenue par les étrangers.

Dans le cas d'un groupement mixte, le pourcentage de **25%** cité ci-dessus est minoré à concurrence de la part que détient l'entreprise algérienne dans le groupement, dans la limite de la part détenue par les nationaux résidents dans l'entreprise.

#### **- ARTICLE 25 : RETRAIT DU CAHIER DES CHARGES**

Le cahier des charges peut être retiré auprès du Secrétariat de la Commission des Marchés de la SCIMAT (sis 73 Bis Rue Benflis la Verdure Batna 05000) par le Soumissionnaire ou son représentant dûment mandaté (ou envoyé par E-mail) contre paiement ou virement d'un montant de 30.000,00 DA ou son équivalent en devise convertible au Dinar Algérien, suivant le cours de change du jour du virement.

Les coordonnées bancaires seront transmises au soumissionnaire intéressé suite à une demande officielle à l'adresse : [secretariat.cmf@scimat.dz](mailto:secretariat.cmf@scimat.dz)

#### **- ARTICLE 26 : VISITE DES LIEUX**

En plus des données techniques stipulées dans le présent cahier des charges, le Soumissionnaire **peut** visiter et examiner le lieu où sera installée la fourniture objet du cahier des charges afin de réunir sous sa propre responsabilité tous les renseignements qui pourraient lui être utiles et nécessaires pour la préparation de son offre.

#### **NB :**

- Les dépenses liées à la visite des lieux seront à la charge du Soumissionnaire.
- Les Soumissionnaires étrangers doivent annoncer leur visite à la SCIMAT (72) heures avant leur déplacement tout en renseignant la fiche de renseignements en **Annexe 15**.

#### **- ARTICLE 27 : FORME ET CONTENU DES OFFRES**

La soumission doit être présentée sous deux enveloppes (N°1, N°2) fermées et portant chacune :

- **L'enveloppe (N°1)** fermée, contenant l'ensemble des documents exigés, tels que définis et portant l'indication :

**OFFRE TECHNIQUE**  
**N°15/SCM/SCIMAT/2024**

- **L'enveloppe (N°2)** fermée, contenant l'ensemble des documents exigés, tels que définis et portant l'indication :

**OFFRE FINANCIÈRE**  
**N°15/SCM/SCIMAT/2024**

Les deux enveloppes seront mises dans une autre enveloppe extérieure **fermée et anonyme**, sur laquelle sont portées uniquement les mentions suivantes :

**« A NE PAS OUVRIR »**  
**À MONSIEUR LE SECRÉTAIRE DE LA COMMISSION DES MARCHÉS - SCIMAT**  
**73 BIS RUE BENFLIS LA VERDURE BATNA 05000**  
**APPEL D'OFFRE NATIONAL ET INTERNATIONAL RESTREINT**  
**N°15/SCM/SCIMAT/2024**  
**FOURNITURE, SUPERVISION DE MONTAGE, ESSAIS & MISE EN SERVICE**  
**DE MOTEURS ÉLECTRIQUES BT ASYNCHRONES TRIPHASÉS À CAGES,**  
**POUR LA CIMENTERIE DE AIN-TOUTA**

### **CONTENU DE L'ENVELOPPE N°01 :**

L'enveloppe (N°1) portant la mention « **OFFRE TECHNIQUE** » renferme les documents suivants :

- 1- Offre technique proprement dite **pour chaque lot**, établie selon les **Annexes 01 et 02** relatives aux exigences techniques et fonctionnelles de chaque moteur, dûment renseignée, signée et portant cachet et griffe **humides** du soumissionnaire (**Les soumissionnaires n'ayant pas présenté ces documents seront rejetés et ne seront pas notifiés de manque de documents**).  
**En plus** de l'offre technique (Annexes 01 et 02), Le Soumissionnaire **peut** appuyer son offre technique par des fiches techniques des fournitures proposées.
- 2- Lettre d'engagement **pour chaque lot**, établie selon l'**Annexe 04**, dûment renseignée, signée et portant cachet et griffe **humides** du soumissionnaire (**Les soumissionnaires n'ayant pas présenté ce document seront rejetés et ne seront pas notifiés de manque de documents**).
- 3- Fiche d'identification du soumissionnaire établie selon l'**Annexe 05**, dûment renseignée, signée et portant cachet et griffe du soumissionnaire.
- 4- Déclaration à souscrire établie selon l'**Annexe 06**, dûment renseignée, signée et portant cachet et griffe **humides** du soumissionnaire (**Les soumissionnaires n'ayant pas présenté ce document seront rejetés et ne seront pas notifiés de manque de documents**).
- 5- Déclaration de probité établie selon l'**Annexe 07**, dûment renseignée, signée et portant cachet et griffe du soumissionnaire.
- 6- Attestation de délégation de pouvoir établie selon l'**Annexe 08**, dûment renseignée, signée et portant cachet et griffe du soumissionnaire (fournie seulement dans le cas où la personne engageant le soumissionnaire n'est pas le responsable statutaire).
- 7- Références professionnelles des cinq (05) dernières années dans la fourniture objet du présent cahier des charges justifiées par des attestations de bonne exécution (**Les soumissionnaires n'ayant pas d'attestation de bonne exécution ne seront pas rejetés et ne seront pas notifiés de manque de document**) (langue anglaise acceptée).

**8- a. Pour les Fabricants des moteurs électriques** : un document délivré par un organisme tiers habilité probant le statut de Fabricant des moteurs électriques.

**8- b. Pour les Représentants des fabricants des moteurs électriques** :

- ✓ Un document probant le statut de Représentant du fabricant, délivré par le Fabricant.
- ✓ **Et** un document relatif au Fabricant représenté, probant son statut de Fabricant des moteurs électriques, délivré par un organisme tiers habilité.

**9-** Une copie des statuts de l'entreprise ou autres documents équivalents justifiant l'habilitation du signataire des documents (langue anglaise acceptée).

**10-** Bilans des trois dernières années (2020, 2021 et 2022) (langue anglaise acceptée).

**11-** Le présent Cahier des charges comportant le cachet du Secrétariat de la Commission des Marchés de la SCIMAT, paraphé sur chaque page, portant sur sa dernière page (**N°23**) la mention « Lu et accepté » par le soumissionnaire.

**12-** Copie de la justification du paiement du cahier des charges.

**13-** Les références bancaires (RIB) (langue anglaise acceptée).

**14-** Une copie du registre du commerce (ou un document équivalent pour les Soumissionnaires étrangers) (langue anglaise acceptée).

**15-** Une copie de l'attestation de dépôt légal des comptes sociaux année 2022 (Pour les entreprises dotées de personnalité morale de droit algérien).

**16-** Une copie du NIF et de l'article d'imposition A.I (Pour les entreprises de droit algérien).

**17-** Un extrait du casier judiciaire du soumissionnaire datant de moins de trois (03) mois (Pour les entreprises de droit algérien).

**Remarque** : Les documents ci-dessus doivent être à jour et en cours de validité.

## **CONTENU DE L'ENVELOPPE N°02 :**

### ➤ **Pour les Soumissionnaires Locaux :**

L'enveloppe (N°2) portant la mention « **OFFRE FINANCIÈRE** » doit renfermer les documents suivants :

- 1-** Une lettre de soumission **pour chaque lot**, établie selon l'**Annexe 09**, dûment renseignée, signée et portant cachet et griffe **humides** du soumissionnaire, **(Les soumissionnaires n'ayant pas présenté ce document seront rejetés et ne seront pas notifiés de manque de documents)**.
- 2-** Offre financière et détail quantitatif/estimatif **pour chaque lot**, établie selon l'**Annexe 11**, dûment renseignée, signée et portant cachet et griffe **humides** du soumissionnaire **(Les soumissionnaires n'ayant pas présenté ce document seront rejetés et ne seront pas notifiés de manque de documents)**.
- 3-** Liste des pièces de rechange **pour chaque lot**, établie et valorisée item par item selon l'**Annexe 12**, dûment renseignée, signée et portant cachet et griffe **humides** du soumissionnaire **(Les soumissionnaires n'ayant pas présenté ce document seront rejetés et ne seront pas notifiés de manque de documents)**.

➤ **Pour les Soumissionnaires Étrangers :**

L'enveloppe (N°2) portant la mention « **OFFRE FINANCIÈRE** » doit renfermer **deux variantes** :

- ✚ Une variante en mode **FOB** ;
- ✚ **Et** une variante en mode **CFR**.

**Chaque variante doit** comporter les documents suivants :

- 1- Une lettre de soumission **pour chaque lot**, établie selon l'**Annexe 09**, dûment renseignée, signée et portant cachet et griffe **humides** du soumissionnaire, **(Les soumissionnaires n'ayant pas présenté ce document seront rejetés et ne seront pas notifiés de manque de documents)**.
- 2- Offre financière et détail quantitatif/estimatif **pour chaque lot**, établie selon l'**Annexe 10**, dûment renseignée, signée et portant cachet et griffe **humides** du soumissionnaire **(Les soumissionnaires n'ayant pas présenté ce document seront rejetés et ne seront pas notifiés de manque de documents)**.
- 3- Liste des pièces de rechange **pour chaque lot**, établie et valorisée item par item selon l'**Annexe 12**, dûment renseignée, signée et portant cachet et griffe **humides** du soumissionnaire **(Les soumissionnaires n'ayant pas présenté ce document seront rejetés et ne seront pas notifiés de manque de documents)**.

**N.B:** En cas d'attribution du marché à un soumissionnaire étranger, le Client se réserve le droit de choisir le mode qui lui convient (FOB ou CFR) pour la signature du contrat, à condition que le classement issu de l'évaluation ne soit pas altéré.

## - ARTICLE 28 : RÉVISION DES PRIX

Les prix seront fermes, non révisables et non actualisables durant toute la durée de l'exécution du contrat.

## - ARTICLE 29 : DATE ET LIEU DE DÉPÔT DES OFFRES

La date limite de dépôt des offres auprès du **Secrétariat de la Commission des Marchés** de la SCIMAT (sis 73 Bis Rue Benflis la Verdure Batna 05000), est fixée au plus tard le **25/08/2024** à **10h45** (heure locale), soit **Quarante Cinq (45) jours** à compter de la date de la première parution de l'Avis d'Appel d'Offre dans la presse nationale (**10/07/2024**).

Toute soumission déposée après ce délai sera rejetée, le cachet du Secrétariat de la Commission des Marchés de la SCIMAT faisant foi.

Les soumissionnaires sont invités à assister à la séance publique d'ouverture des plis qui se tiendra le **25/08/2024** à **11h00** (heure locale) au siège de la Direction Générale de la SCIMAT à Batna (sis 73 Bis Rue Benflis la Verdure Batna 05000).

Les offres doivent être déposées par les soumissionnaires ou leurs représentants dûment mandatés auprès du Secrétariat de la Commission des Marchés de la SCIMAT.

Si la date limite du dépôt des offres coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la date limite de remise des offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant.

## - ARTICLE 30 : LANGUE UTILISÉE

La langue à utiliser pour la rédaction et présentation des documents du présent Appel d'Offres est l'Arabe, le Français ou l'Anglais.

La langue des cachets et griffes apposés sur les documents de soumission doit être l'Arabe, le Français ou l'Anglais.

La langue arabe et/ou française sera la langue utilisée pour les correspondances et les réunions.

## - ARTICLE 31 : VALIDITÉ DE L'OFFRE

Le soumissionnaire restera engagé par son offre pendant une durée de **Cent vingt (120) jours** à compter de la **date limite de la réception de l'offre**.

Dans le cas de soumissionnaire attributaire du présent marché, le délai de validité de son offre sera prorogé systématiquement, d'un mois supplémentaire.

## - ARTICLE 32 : ÉCLAIRCISSEMENTS APPORTÉS AUX DOSSIERS DE L'APPEL D'OFFRE

Le soumissionnaire qui désire obtenir des éclaircissements sur le dossier de l'Appel d'offres pourra notifier sa requête à la SCIMAT, par écrit ou fax sur le numéro **+213 (0) 33 80 74 28** ou par mail sur l'adresse suivante : [secretariat.cmf@scimat.dz](mailto:secretariat.cmf@scimat.dz)

La SCIMAT répondra par écrit à toute demande d'éclaircissement aux documents du présent marché, qu'elle aura reçu au plus tard dans les Quinze (15) jours précédant la date limite de dépôt des offres.

Des copies de la réponse de la SCIMAT (y compris une explication de la demande, mais sans identification de son origine) seront adressées à tous les soumissionnaires qui auront reçu les documents du présent marché.

## - ARTICLE 33 : CRITÈRES DE CHOIX ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

**Chaque Lot sera évalué séparément selon les critères d'évaluation ci-dessous :**

### **A. Critères d'évaluation technique : (60 Points)**

- |  |                  |
|--|------------------|
| ▪ Durée de garantie :                              | <b>20 Points</b> |
| ▪ Références professionnelles du Soumissionnaire : | <b>20 Points</b> |
| ▪ Délai de livraison de la fourniture :            | <b>10 Points</b> |
| ▪ Rendement nominal $\eta$ (en %) :                | <b>10 points</b> |

### **Méthode d'évaluation des offres techniques :**

- Le soumissionnaire ayant proposé la durée de garantie la plus élevée aura la note maximale, les autres soumissionnaires suivront au PRORATA.
- Le soumissionnaire ayant proposé le nombre le plus élevé de références professionnels des cinq (05) dernières années dans la fourniture objet du cahier des charges justifiées par des attestations de bonne exécution aura la note maximale, les autres soumissionnaires suivront au PRORATA (Pour un même marché, il n'est accepté qu'une seule attestation de bonne exécution).

- Le soumissionnaire ayant proposé le délai de livraison le plus court aura la note maximale, les autres soumissionnaires suivront au PRORATA.
- La note relative au rendement nominal sera calculée sur la base de la formule suivante :  
**Note = (5/4)x(η-95) +5**

**NB :**

- Les offres techniques cumulant une note inférieure ou égale à trente (30) points seront éliminées.
- Une déduction de 05 points sur la note totale technique pour les soumissionnaires ayant des antécédents avec la SCIMAT durant les cinq (05) dernières années.

**B. Critères d'évaluation financière : (40 Points)**

**L'évaluation financière de chaque lot se fera comme suit :**

- Montant de l'offre : ..... **40 Points**

**Méthode d'évaluation des offres financières :**

- Le soumissionnaire ayant proposé le montant le moins disant aura la note maximale, les autres soumissionnaires suivront au PRORATA.

**Cas d'évaluation comparative entre les offres des soumissionnaires locaux et étrangers :**

- Le montant retenu pour l'évaluation de l'offre financière pour les **soumissionnaires locaux** est le **montant total de l'offre en TTC** ;
- Le montant retenu pour l'évaluation de l'offre financière pour les **soumissionnaires étrangers** est la **contre-valeur en Dinar algérien du montant total de l'offre en CFR en lui rajoutant le montant approximatif des frais d'approche** relatifs à l'opération d'importation, il sera calculé selon la formule suivante :

$$\text{Montant retenu pour l'évaluation} = (\text{Montant de l'offre en CFR} \times \text{taux de change}) + \text{Frais d'Approche}$$

**Les frais d'approche** représentent la somme des items suivants :

1. Les droits et taxes de douane (calculés par le transitaire conventionné avec la SCIMAT aux taux applicables par la réglementation douanière algérienne).
  2. L'assurance (au taux de 0,05% du montant de la fourniture en CFR).
  3. Les frais de la prestation de dédouanement (d'une valeur de 35 000 DA).
- **Taux de change** : le taux de conversion retenu pour le calcul de la contre-valeur en Dinar algérien sera celui du jour de l'ouverture des plis.

$$\text{Note Finale} = \text{Note Technique} + \text{Note Financière}$$

### **C. Cas d'égalité de la note finale entre les soumissionnaires :**

En cas d'égalité de la note finale entre deux ou plusieurs soumissionnaires, l'offre retenue sera celle qui a totalisé la meilleure note technique.

En cas d'égalité de la note technique après égalité de la note finale, l'offre retenue sera celle ayant obtenu la note de Garantie la plus élevée.

En cas d'égalité de la note de Garantie après égalité de la note finale et la note technique, l'offre retenue sera celle ayant obtenu la note de Références professionnelles la plus élevée.

### **D. Correction des erreurs arithmétiques simples**

Sous réserve de la conformité de l'offre du soumissionnaire, l'erreur de calcul qui peut être corrigée après le dépôt des offres correspond à la « simple erreur de calcul arithmétique » fondée sur les unités correctes.

Les erreurs arithmétiques simples constatées au niveau des offres financières des soumissionnaires, seront corrigées de la manière suivante :

1. En cas de différence entre le prix unitaire et le prix total obtenu en multipliant le prix unitaire et la quantité, le prix unitaire prévaudra et le prix total sera corrigé ;
2. En cas d'erreur dans le montant total, correspondant à l'addition ou à la soustraction de sous-totaux, les sous-totaux prévaudront et le montant total sera corrigé ;
3. En cas de divergence entre le montant en lettres et le montant en chiffres, le montant en lettres prévaudra, sauf si le montant exprimé en lettres est lié à une erreur arithmétique, auquel cas le montant en chiffres prévaudra sous réserve des points 1 et 2 ci-dessus.

### **NB :**

- Si un soumissionnaire n'accepte pas la correction des erreurs, sa soumission sera déclarée non recevable et rejetée.
- En cas de correction du montant de l'offre, la mention « montant après correction » doit apparaître sur l'avis d'attribution.

## **- ARTICLE 34 : FORCE MAJEURE**

On entend par force majeure tout évènement imprévisible, irrésistible, insurmontable, hors du contrôle des parties lorsque cet acte ou évènement à une incidence directe sur l'exécution du contrat.

Au cas où interviendrait un évènement qui consisterait un cas de force majeure, les obligations de l'une ou des deux parties affectées par la force majeure seraient prorogées automatiquement d'une durée égale au retard entraîné par la survenance du cas de force majeure.

Il reste entendu que cette prorogation n'entraînera pas de pénalité à la charge de la partie empêchée.

La partie qui invoque le cas de force majeure devra aussitôt après la survenance d'un cas de force majeure adresser une notification « express » à l'autre partie.

Cette notification devra être accompagnée de toutes les informations circonstanciées, utiles et intervenir dans les huit (08) jours calendaires suivants.

Tout retard pour cas de force majeure non notifié dans les conditions et les formes ci-dessus ne sera en aucune façon retenu pour le compte du délai contractuel ni opposable.

Dans tous les cas, la partie concernée devra prendre toutes dispositions utiles pour assurer, dans le plus bref délai, la reprise normale de l'exécution des obligations affectées par le cas de force majeure.

### **- ARTICLE 35 : DURÉE DU CONTRAT**

Le contrat reste valide jusqu'à signature du Procès-verbal de réception définitive.

### **- ARTICLE 36 : RÈGLEMENT DES LITIGES**

Les parties conviennent de régler à l'amiable les difficultés et litiges qui pourraient résulter de l'interprétation ou de l'exécution du présent contrat.

Au cas où le recours à l'accord à l'amiable ne pourrait être obtenu ou n'aboutirait pas dans les délais prévus par la réglementation en vigueur, le litige sera soumis au tribunal algérien territorialement compétent. Le droit algérien est applicable.

### **- ARTICLE 37 : RÉSILIATION**

La résiliation du contrat peut intervenir dans les cas suivants :

- En cas d'inexécution totale ou partielle des obligations du contrat par l'une des parties, l'autre aura la faculté de résilier le contrat sans prétendre à dommage et intérêts.
- L'atteinte du taux de 5% des pénalités de retard du montant total du contrat, la SCIMAT se réserve le droit de résilier le contrat aux torts exclusifs du fournisseur.
- En cas de liquidation ou de faillite de l'une ou des deux parties contractantes.

Pour chacun de ces points énoncés ci-dessus, le Client adresse une première mise en demeure confirmée par lettre recommandée au fournisseur. Au cas où cette mise en demeure restera sans effet dans un délai de Dix (10) jours calendaires, une deuxième mise en demeure sera adressée, au fournisseur. Dans le cas où la deuxième mise en demeure restera sans effet dans un délai de sept (07) jours calendaires, le client pourra prononcer la résiliation du contrat aux torts exclusifs du fournisseur.

### **- ARTICLE 38 : DOCUMENTS À COMPLÉTER PAR LE SOUMISSIONNAIRE RETENU**

Si le soumissionnaire **retenu** est une entreprise de droit algérien, il est tenu avant signature du contrat, de compléter son dossier administratif par les documents suivants :

- Copie du Registre de commerce **légalisée** par le Centre Nationale du Registre de Commerce (CNRC).
- Les attestations de mise à jour (CNAS et/ou CASNOS) (dernier exercice).
- L'extrait de rôle apuré ou avec échéancier (année 2024).

### **- ARTICLE 39 : EXCLUSION DES INTERMÉDIAIRES**

Il est bien entendu que tout recours aux intermédiaires est à exclure, conformément à la loi 88-29 du 19/07/1988, portant exclusion des intermédiaires.

## **- ARTICLE 40 : NOTIFICATION D'ATTRIBUTION PROVISOIRE ET DÉFINITIVE**

### **Notification d'attribution provisoire du marché :**

La SCIMAT procède à la publication de l'attribution provisoire dans les mêmes formes que la publication de l'Avis d'Appel d'Offres.

Ne sont communiqués dans l'Avis d'attribution provisoire du marché que les résultats de l'évaluation des offres techniques et financières de l'attributaire provisoire du marché.

Lorsqu'un attributaire d'un marché se désiste sans motif valable, il peut encourir une exclusion temporaire pour la participation aux marchés du Groupe GICA conformément à la procédure en vigueur.

Dans ce cas, la SCIMAT peut retenir l'offre classée en deuxième position si elle juge que les prix proposés sont raisonnables, et inviter le soumissionnaire concerné à signer le contrat.

### **Notification d'attribution définitive du marché et signature du contrat :**

Avant que n'expire le délai de validité de son offre, la SCIMAT notifiera par écrit au Soumissionnaire retenu que le marché lui a été attribué définitivement.

Dans le cas où la SCIMAT n'est pas en mesure d'attribuer le marché et le notifier avant expiration du délai de validité des offres, elle peut le proroger d'un mois supplémentaire.

## **- ARTICLE 41 : RECOURS DES SOUMISSIONNAIRES**

Le soumissionnaire qui conteste le choix opéré par la SCIMAT peut introduire auprès de la Commission des Marchés de la SCIMAT, un recours dans un délai de dix (10) jours à compter de la publication de l'Avis d'attribution provisoire du marché.

Si le dixième jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la date limite pour introduire un recours est prorogée au jour ouvrable suivant.

## **- ARTICLE 42 : CONSIGNES ET RÈGLES DE SÉCURITÉ/ENVIRONNEMENT**

Le soumissionnaire retenu s'engage à prendre connaissance et à respecter :

- Le règlement intérieur de la SCIMAT.
- La politique HSE de la SCIMAT ainsi que les éventuels aspects environnementaux, santé et sécurité liées à son activité.

Le soumissionnaire s'engage, suite à une demande écrite de la SCIMAT, à procéder au retrait immédiat et au remplacement de tout membre de son personnel qui ne se conforme pas aux directives, instructions et règlements relatifs à la discipline, l'environnement, l'hygiène, la santé et la sécurité à l'intérieur de la SCIMAT.

### **Lu et accepté**

(Nom, qualité du signataire et cachet **humide** du soumissionnaire)

### **Important**

- 1- L'ouverture publique des plis se fera au siège de la Société des Ciments de Ain Touta – Batna (sis 73 Rue Benflis la Verdure Batna 05000), le **25/08/2024** à **11h00** (heure locale).
- 2- Il est à préciser qu'aucune négociation sur les prix proposés par les soumissionnaires n'est autorisée après l'ouverture des plis pour le choix de l'attributaire,
- 3- La SCIMAT se réserve le droit de ne pas donner suite au présent Appel d'offre,
- 4- Le soumissionnaire ne peut prétendre à aucun remboursement dans les cas suivants :
  - \* Offre non retenue ;
  - \* Appel d'offre infructueux ou annulé.

# **TABLE DES ANNEXES**

ANNEXE 01 : OFFRE TECHNIQUE (EXIGENCES TECHNIQUES ET FONCTIONNELLES) : LOT N° 01 .....	26
ANNEXE 02 : OFFRE TECHNIQUE (EXIGENCES TECHNIQUES ET FONCTIONNELLES) : LOT N° 02.....	29
ANNEXE 03 : SPÉCIFICATIONS GÉNÉRALES .....	31
ANNEXE 04 : LETTRE D'ENGAGEMENT .....	34
ANNEXE 05 : FICHE D'IDENTIFICATION DU SOUMISSIONNAIRE .....	35
ANNEXE 06 : DÉCLARATION À SOUSCRIRE .....	36
ANNEXE 07 : DÉCLARATION DE PROBITÉ.....	39
ANNEXE 08 : ATTESTATION DE DÉLÉGATION DE POUVOIR.....	40
ANNEXE 09 : LETTRE DE SOUMISSION .....	41
ANNEXE 10 : OFFRE FINANCIÈRE ET DÉTAIL QUANTITATIF/ESTIMATIF (POUR LES SOUMISSIONNAIRES ÉTRANGERS) .....	45
ANNEXE 11 : OFFRE FINANCIÈRE ET DÉTAIL QUANTITATIF/ESTIMATIF (POUR LES SOUMISSIONNAIRES LOCAUX) .....	48
ANNEXE 12 : LOT DE PIÈCES DE RECHANGE .....	50
ANNEXE 13 : PLAN D'ENCOMBREMENT MOTEUR 400 KW .....	53
ANNEXE 14 : PLAN D'ENCOMBREMENT MOTEUR 1500 KW .....	55
ANNEXE 15 : FICHE DE RENSEIGNEMENTS SOUMISSIONNAIRES ÉTRANGERS .....	57

**ANNEXE 01 : OFFRE TECHNIQUE**  
**(EXIGENCES TECHNIQUES ET FONCTIONNELLES)**  
**LOT N° 01 : MOTEUR ÉLECTRIQUE BT ASYNCHRONE À CAGE**  
**D'ÉCUREUIL 400 KW**

# OFFRE TECHNIQUE : LOT N° 01

## MOTEUR ÉLECTRIQUE BT ASYNCHRONE À CAGE D'ÉCUREUIL 400 KW

### EXIGENCES

DONNÉE	VALEUR	Réponse (Oui - Non)
Domaine d'application	Industrie des ciments	
Machine entraînée	Four rotatif de cimenterie	
Quantité	01	
Alimentation et Pilotage	Par variateur de fréquence	
Puissance nominale P <sub>N</sub>	400 kW	
Tension nominale U <sub>N</sub>	690 V	
Fréquence nominale f <sub>N</sub>	50 Hz	
Nombre de phases	03	
Nombre de pôles	04	
Rendement nominal ( $\eta$ )	≥ 95%	
Classe d'isolation/Classe d'échauffement ( <b>Selon norme CEI 60085</b> )	(H / F) ou (H/B)	
Service ( <b>Selon norme CEI 60034-1</b> )	S1 (service continu)	
Protection ( <b>Selon norme CEI 60034-5</b> )	IP55 minimum	
Sens de rotation	Bidirectionnel	
Forme de construction ( <b>Selon norme CEI 60034-7</b> )	IM B3 / IM 1001	
Type de refroidissement	A ventilation séparée Tension d'alimentation des moto-ventilateurs : 690V, 50Hz	
Paliers	A roulement lubrifiés à l'huile ou à graisse, doté de protection contre les effets des courants harmoniques.	
Boite à bornes (puissance et auxiliaires)	Boite à bornes sur la droite vue CA Entrée des câbles : par le bas	
Cotes d'encombrement (en mm)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Hauteur d'axe : 355 mm</li> <li>- Diamètre bout d'arbre : 100mm</li> <li>- Entre-axe transversal trous de fixation : 610 mm</li> <li>- Entre-axe longitudinal trous de fixation : 630 mm</li> <li>- Hauteur du centre de la boite à bornes câble de puissance : 425 mm (+/-200 mm).</li> <li>- Distance entre le centre de la boite à bornes et fin bout d'arbre : 802 mm (+/- 400 mm).</li> <li>- Diamètre des trous de fixation : 35 mm</li> <li>- Distance entre le trou de fixation coté accouplement et fin bout d'arbre : 464 mm</li> <li>- Longueur bout d'arbre : 210 mm</li> </ul>	
Accessoires	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sondes Pt100 de température des enroulements</li> <li>- Sondes Pt100 de température des roulements</li> </ul>	

**NB : les informations ci-dessous sont données à titre indicatif**

Données du moteur installé	Fabricant : ABB TYPE : 3GBP 355 410-ADG Puissance nominale $P_N$ : 400 KW Tension nominale $U_N$ : 690 V-Y Masse du rotor : 527 Kg Masse du moteur : 2140 kg
Données du variateur de fréquence installé	- Fabricant : ABB - Type : ACS880-07-0522A-7, - À Diodes 6 pulses - Puissance nominale $P_N$ : 500 KW - Intensité nominale $I_N$ : 522 A - Tension nominale $U_N$ : 690 V

**Remarque importante :**

- **La présente annexe ne fera pas l'objet de notification de manque de documents, le soumissionnaire est tenu de répondre soigneusement et intégralement aux exigences par Qui ou Non et de la fournir dans l'enveloppe N°1 « OFFRE TECHNIQUE ».**
- **Les exigences ci-dessus mentionnées sont des critères éliminatoires non soumis à un barème de notation.**

Fait à ..... le .....

**Le Soumissionnaire**

(Nom, qualité du signataire et cachet **humide** du soumissionnaire)

**ANNEXE 02 : OFFRE TECHNIQUE**  
**(EXIGENCES TECHNIQUES ET FONCTIONNELLES)**  
**LOT N° 02 : MOTEUR ÉLECTRIQUE BT ASYNCHRONE À CAGE**  
**D'ÉCUREUIL 1500 KW**

# OFFRE TECHNIQUE : LOT N° 02

## MOTEUR ÉLECTRIQUE BT ASYNCHRONE À CAGE D'ÉCUREUIL 1500 KW

<b>EXIGENCES</b>		
<b>DONNÉE</b>	<b>VALEUR</b>	<b>Réponse (Oui - Non)</b>
Domaine d'application	Industrie des ciments	
Machine entraînée	Ventilateur de tirage	
Quantité	01	
Alimentation et Pilotage	Par variateur de fréquence	
Puissance	1500 kW	
Tension d'alimentation	690 V	
Nombre de phases	3	
Nombre de pôles	8	
Rendement nominal ( $\eta$ )	$\geq 95\%$	
Classe d'isolation/Classe d'échauffement <b>(Selon norme CEI 60085)</b>	(F / B) ou (H/F) ou (H/B)	
Service <b>(Selon norme CEI 60034-1)</b>	S1	
Protection <b>(Selon norme CEI 60034-5)</b>	IP55 minimum	
Sens de rotation	Bidirectionnel	
Forme de construction <b>(Selon norme CEI 60034-7)</b>	IM 1001	
Type de refroidissement <b>(Selon norme IEC 60034-6)</b>	IC666 (Double ventilation interne et externe) Tension d'alimentation des moto-ventilateurs : 690V, 50Hz	
Paliers	à roulement lubrifiés à l'huile ou à graisse, doté de protection contre les effets des courants harmoniques	
Boîtes à bornes puissance	A droite vue CA Entrée des câbles : par le bas	
Boîtes à bornes auxiliaires	A droite vue CA	
Cotes d'encombrement (en mm) <b>Observation : le Moteur est fixé sur des plaques d'adaptation.</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Hauteur d'axe : 560 mm</li> <li>- Diamètre bout d'arbre : 200mm</li> <li>- Entre-axe transversal moteur (trous de fixation du moteur sur la plaque d'adaptation) : 1180 mm</li> <li>- Entre-axe transversal plaque d'adaptation (trous de fixation de la plaque d'adaptation sur le massif) : 1180 mm</li> <li>- Entre-axe longitudinal moteur (trous de fixation du moteur sur la plaque d'adaptation) : 2000 mm</li> <li>- Entre-axe longitudinal plaque d'adaptation (trous de fixation de la plaque d'adaptation sur le massif) : 1400 mm</li> <li>- Hauteur du centre de la boîte à bornes câble de puissance : de l'ordre de 798 mm (+/- 150 mm)</li> </ul>	

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Distance entre le centre de la boîte à bornes câble de puissance et fin bout d'arbre : 2405 mm (+/- 150 mm).</li> <li>- Distance entre le trou de fixation moteur sur la plaque d'adaptation (coté accouplement) et fin bout d'arbre : 520 mm</li> <li>- Distance entre le trou de fixation plaque d'adaptation sur massif (coté accouplement) et fin bout d'arbre : 610 mm</li> <li>- Longueur bout d'arbre : 250 mm</li> </ul>	
Accessoires	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sondes Pt100 de température des enroulements</li> <li>- Sondes Pt100 de température des paliers</li> <li>- Résistance de chauffe.</li> </ul>	

**NB : les informations ci-dessous sont données à titre indicatif**

Données du moteur installé	Fabricant : ABB TYPE : AMI 560L8A BAFTH Puissance nominale $P_N$ : 1500 KW Tension nominale $U_N$ : 690 V-D Fréquence : 40.3 Hz Vitesse : 600 Tr/Mn Masse du rotor : 2850 kg Masse du moteur : 9650 Kg
Données du variateur de fréquence installé	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fabricant : ABB</li> <li>- Type : ACS880-07-1650A-7+A004</li> <li>- À Diodes 12 pulses</li> <li>- Puissance nominale (<math>P_N</math>) : 1600 KW</li> <li>- Intensité nominale (<math>I_N</math>) : 1650 A</li> <li>- Tension nominale (<math>U_N</math>) : 690 V</li> </ul>

**Remarque importante :**

- **La présente annexe ne fera pas l'objet de notification de manque de documents, le soumissionnaire est tenu de répondre soigneusement et intégralement aux exigences par Qui ou Non et de la fournir dans l'enveloppe N°1 « OFFRE TECHNIQUE ».**
- **Les exigences ci-dessus mentionnées sont des critères éliminatoires non soumis à un barème de notation.**

Fait à ..... le .....

**Le Soumissionnaire**

(Nom, qualité du signataire et cachet **humide** du soumissionnaire)

# **ANNEXE 03 : SPÉCIFICATIONS GÉNÉRALES**

## 1. LEVAGE ET MANUTENTION

Le moteur doit être équipé de dispositifs de levage et manutention spécifiques permettant :

- **Levage par élingues ou palonnier** : par le biais d'anneaux situés sur la partie supérieure. Pendant le levage, le moteur devrait être suspendu de façon que l'angle entre les cordes ou chaînes d'élingues soit inférieur ou égal à 60°.

## 2. JOINTS

Tous les joints utilisés doivent être en caoutchouc synthétique ou toute autre matière reconnue comme résistant à l'action de l'huile diélectrique utilisé à la température de fonctionnement. Sont exclus, les joints à base de matière pâteuse non polymérisable ou d'amiante.

## 3. MISE À LA TERRE

Le Moteur doit être équipé d'une borne de mise à la terre ou d'un dispositif permettant le raccordement à un conducteur de protection ou un conducteur de terre et ce conformément aux dispositions de la CEI 34-1.

Le symbole de terre doit être gravé ou frappé à proximité immédiate du dispositif adopté.

## 4. REPÉRAGE DES BORNES

Le repérage des bornes doit être effectué au moyen de symboles gravés sur le couvercle ou sur des plaquettes métalliques fixées par la boulonnerie de fixation des bornes ou à l'extrémité des traversées.

## 5. PROTECTION CONTRE LA CORROSION

Les surfaces externes de la carcasse doivent être protégées contre l'apparition de traces de rouille, par application de deux couches de peinture antirouille, suivi par l'application, en deux couches au minimum, d'une peinture glycérophtalique en finition de couleur à préciser par le client.

Le moteur doit subir un contrôle individuel et systématique de l'épaisseur de la peinture, au moins en deux points de la carcasse. Le dépôt de peinture doit être de 70 µm au minimum.

Toute la boulonnerie doit être galvanisée

## 6. MARQUAGE (plaque signalétique)

Chaque moteur doit être muni de plaque signalétique résistant aux intempéries, fixée à un emplacement visible une fois le moteur en place, comprenant toutes les données essentielles énumérées ci-dessous qui caractérisent le moteur, conformément aux exigences de la norme CEI 60034-1, marquées de manière indélébile

- Nom du fabricant, pays et localité où le moteur a été assemblé.
- Le numéro de série ;
- Année de fabrication ;
- Code machine ;
- Nombre de phases ;
- Norme ;
- Degré de protection (Code IP) ;
- Classe d'isolation et d'échauffement ;
- Classe de service ;

- Puissance assignée ;
- Tension assignée ;
- Fréquence assignée ;
- Courant assigné ;
- Vitesse assignée ;
- Facteur de puissance assigné ;
- Température maximale de l'air ambiant.
- Masse totale ;

## **7. COMPOSANTS ET MATÉRIAUX DE FABRICATION**

Tous les composants et matériaux utilisés dans la construction du moteur doivent satisfaire aux exigences des normes CEI appropriées lorsque celles-ci existent sauf accord ou spécification contraire.

## **8. EXIGENCES DE SÉCURITÉ**

### **A. Considérations relatives à la sécurité**

Le constructeur doit tenir compte dans la conception du moteur de la sécurité des opérateurs et du personnel de maintenance, en particulier des aspects suivants :

- L'accès aux pièces à températures élevées ;
- L'accès aux parties sous tension ;
- L'accès aux pièces mobiles ;
- Les dispositions de levage et de manutention ;
- L'accès pour la maintenance là où c'est nécessaire ;
- Le travail en hauteur.

Lorsque l'installation peut affecter l'un des aspects ci-dessus, des instructions d'installation adaptées doivent être fournies avec le moteur.

## **9. MARQUAGE DU CENTRE DE GRAVITÉ DU MOTEUR**

Le centre de gravité du moteur en configuration de transport, doit être marqué de manière indélébile au moins sur deux faces adjacentes du moteur.

**ANNEXE 04 :**  
**LETTRE D'ENGAGEMENT**  
**« POUR CHAQUE LOT »**

Je soussigné,

Nom et Prénom : .....

Profession : .....

Responsable de (préciser l'organisme) : .....

Ayant son siège social : .....

**Prend l'engagement** envers la Société des Ciments d'Ain-Touta (SCIMAT) pour la fourniture, supervision de montage, essai & mise en service du **lot N°.....**,  
.....,

en conformité avec les exigences du présent cahier des charges, et en respectant :

- Un délai de livraison de : .....
- Une durée de garantie de : .....

**Remarque importante :**

**La présente annexe ne fera pas l'objet de notification de manque de documents, le soumissionnaire est tenu de la renseigner soigneusement et intégralement et de la fournir dans l'enveloppe N°1 « OFFRE TECHNIQUE ».**

Fait à ....., le .....

**Le Soumissionnaire**

(Nom, qualité du signataire et cachet **humide** du soumissionnaire)

# **ANNEXE 05 :** **FICHE D'IDENTIFICATION DU SOUMISSIONNAIRE**

Raison sociale : .....

Nationalité : .....

Forme juridique de la société : .....

Capital social : .....

Adresse du siège social : .....

Date de création : .....

Domaine d'activité : .....

Effectifs : .....

Résultats financiers des trois dernières années :

- Année 2020 : .....
- Année 2021 : .....
- Année 2022 : .....

Fait à ....., le .....

**Le Soumissionnaire**

(Nom, qualité du signataire et cachet du soumissionnaire)

## **ANNEXE 06 :** **DÉCLARATION À SOUSCRIRE**

Dénomination de la société : .....

Ou raison sociale : .....

Adresse du siège social : .....

Forme juridique de la société : .....

Montant du capital social : .....

Numéro et date d'inscription au registre du commerce, au registre de l'artisanat et des métiers, ou autre (à préciser) de : : **RC n°** ..... **du** .....

Wilaya(s) où seront exécutées les prestations, objet du marché : .....

Nom, prénom, nationalité, date et lieu de naissance du ou des responsables statutaires de la société et des personnes ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché :  
.....  
.....

Le déclarant atteste que la société est qualifiée et/ou agréée par un organisme spécialisé à cet effet, lorsque cela est prévu par des textes réglementaires : ..... **J'atteste**  ..... **Je n'atteste pas**

Dans l'affirmative : (indiquer l'organisme qui a délivré le document, son numéro, sa date de délivrance et sa date d'expiration) : **RC n°** ..... **du** .....

Le déclarant atteste que la société a réalisé pendant les trois dernières années un chiffre d'affaires annuel moyen de : (indiquer le montant du chiffre d'affaires en chiffres et en lettres) :  
.....  
.....

Existe-t-il des privilèges et nantissement inscrits à l'encontre de la société au greffe du tribunal, section commerciale : ..... **OUI**  ..... **NON**

Dans l'affirmative : (préciser la nature de ces privilèges et nantissement et identifier le tribunal):  
.....  
.....

Le déclarant atteste que la société n'est pas en état de faillite, de liquidation ou de cessation d'activité : ..... **J'atteste**  ..... **Je n'atteste pas**

(يشهد المصريح أن الشركة ليست في حالة إفلاس أو تصفية أو توقف النشاط)

Le déclarant atteste que la société ne fait pas l'objet d'une procédure de déclaration de faillite, de liquidation ou de cessation d'activité : **J'atteste**  ..... **Je n'atteste pas**

(يشهد المصريح أن الشركة ليست محل إجراء عملية إفلاس أو تصفية أو توقف عن النشاط)

La société est-elle en état de règlement judiciaire ou de concordat ? : ..... **OUI**  ..... **NON**

(هل الشركة في حالة تسوية قضائية أو صلح ؟)

Dans l'affirmative : (identifier le tribunal et indiquer la date du jugement ou de l'ordonnance, dans quelles conditions la société est-elle autorisée à poursuivre son activité et le nom et l'adresse du syndic de règlement judiciaire) .....

La société fait-elle l'objet d'une procédure de règlement judiciaire ou de concordat :

..... **OUI**  ..... **NON**

(هل الشركة محل اجراء عملية تسوية قضائية أو صلح؟)

Dans l'affirmative : (identifier le tribunal et indiquer la date du jugement ou de l'ordonnance, dans quelles conditions la société est-elle autorisée à poursuivre son activité et le nom et l'adresse du syndic de règlement judiciaire) : .....

La société a-t-elle été condamnée en application des dispositions de l'ordonnance n°03-03 du 19 juillet 2003, modifiée et complétée, relative à la concurrence : ..... **OUI**  ..... **NON**

(هل حكم على الشركة لارتكابها مخالفة لأحكام الأمر رقم 03 – 03 المؤرخ في 19 يوليو سنة 2003 والمتعلق بالمنافسة، المعدل والمتمم؟)

Dans l'affirmative : (préciser la cause de la condamnation, la sanction et la date de la décision) .....

Le déclarant atteste que la société est en règle avec ses obligations fiscales, parafiscales et l'obligation de dépôt légal de ses comptes sociaux : ..... **OUI**  ..... **NON**

(يشهد المصريح أن الشركة استوفت واجباتها الجبائية وشبه الجبائية والإيداع القانوني لحساباتها)

La société s'est-elle rendue coupable de fausses déclarations : ..... **OUI**  ..... **NON**

(هل قامت الشركة بتصريح كاذب؟)

Dans l'affirmative : (préciser à quelle occasion, la sanction infligée et sa date) : .....

La société a-t-elle fait l'objet d'un jugement ayant autorité de la chose jugée et constatant un délit affectant sa probité professionnelle : ..... **OUI**  ..... **NON**

(هل أديننت الشركة بحكم قضائي حاز قوة الشيء المقضي فيه بسبب مخالفة تمس بنزاهته المهنية؟)

Dans l'affirmative: (préciser la cause de la condamnation, la sanction et la date du jugement) ... ..

La société a-t-elle fait l'objet de décisions de résiliation aux torts exclusifs, par des maîtres d'ouvrages : ..... **OUI**  ..... **NON**

(هل كانت الشركة محل قرارات فسخ تحت مسؤوليته، من أصحاب المشاريع؟)

Dans l'affirmative : (indiquer les maîtres d'ouvrages concernés, les motifs de leurs décisions, si il y a eu recours auprès de la commission nationale des marchés compétente, ou de la justice et les décisions ou jugements et leur date) .....

La société est-elle inscrite sur la liste des opérateurs économiques interdits de soumissionner aux marchés publics, prévue à l'article 61 du décret présidentiel n°10-236 du 28 Chaoual 1431 correspondant au 7 octobre 2010, modifié et complété, portant réglementation des marchés publics : ..... **OUI**  ..... **NON**

(هل الشركة مسجلة في قائمة المتعاملين الإقتصاديين الممنوعين من المشاركة في الصفقات العمومية، المنصوص عليها في المادة 61 من المرسوم الرئاسي

رقم 10 – 236 المؤرخ في 28 شوال عام 1431 الموافق 7 أكتوبر سنة 2010 والمتضمن تنظيم الصفقات العمومية، المعدل والمتمم؟)

Dans l'affirmative : (indiquer l'infraction et la date d'inscription à ce fichier) .....

La société est-elle inscrite au fichier national des fraudeurs, auteurs d'infractions graves aux législations et réglementations fiscales, douanières et commerciales ? : ..... **OUI**  ..... **NON**

(هل الشركة مسجلة في البطاقيّة الوطنيّة لمرتكبي الغش، مرتكبي المخالفات الخطيرة للتشريع والتنظيم في مجال الجباية والجمارك والتجارة؟)

Dans l'affirmative : (préciser l'infraction et la date d'inscription à ce fichier) .....

La société a-t-elle été condamnée pour infraction grave à la législation du travail et de la sécurité sociale : ..... **OUI**  ..... **NON**

(هل حكم على الشركة لمخالفتها تشريع العمل والضمان الاجتماعي؟)

Dans l'affirmative : (préciser l'infraction, la condamnation et la date de la décision) .....

J'affirme, sous peine de résiliation de plein droit du marché ou de sa mise en régie aux torts exclusifs de la société, que ladite société ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par la législation et la réglementation en vigueur.

Je certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 de l'ordonnance n°66-156 du 8 juin 1966, modifiée et complétée, portant code pénal que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

**Remarque importante :**

**La présente annexe ne fera pas l'objet de notification de manque de documents, le soumissionnaire est tenu de la renseigner soigneusement et intégralement et de la fournir dans l'enveloppe N°1 « OFFRE TECHNIQUE ».**

Fait à ....., le .....

**Le Soumissionnaire**

(Nom, qualité du signataire et cachet **humide** du soumissionnaire)

# **ANNEXE 07 :** **DÉCLARATION DE PROBITÉ**

Je soussigné (e),

Nom et prénoms : .....

Agissant au nom et pour le compte de : .....

Je déclare sur l'honneur que ni moi, ni l'un de mes employés, représentants ou sous-traitants, n'avons fait l'objet de poursuites pour corruption ou tentative de corruption d'agents publics.

M'engage à ne recourir à aucun acte ou manœuvre dans le but de faciliter ou de privilégier le traitement de mon offre au détriment de la concurrence loyale.

M'engage à ne pas m'adonner à des actes ou à des manœuvres tendant à promettre d'offrir ou d'accorder à un agent public, directement ou indirectement, soit pour lui-même ou pour une autre entité, une rémunération ou un avantage de quelque nature que ce soit, à l'occasion de la préparation, de la négociation, de la conclusion ou de l'exécution d'un marché, contrat ou avenant.

Déclare avoir pris connaissance que la découverte d'indices concordants de partialité ou de corruption avant, pendant ou après la procédure de conclusion d'un marché, contrat ou avenant constituerait un motif suffisant pour annuler le marché, le contrat ou l'avenant en cause. Elle constituerait également un motif suffisant pour prendre toute autre mesure coercitive, pouvant aller jusqu'à l'inscription sur la liste d'interdiction des opérateurs économiques de soumissionner aux marchés publics, la résiliation du marché ou du contrat et/ou l'engagement de poursuites judiciaires. Certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 de l'ordonnance n° 66-156 du 8 juin 1966, modifiée et complétée, portant code pénal que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

Fait à ....., le .....

**Le Soumissionnaire**

(Nom, qualité du signataire et cachet du soumissionnaire)

# **ANNEXE 08 :** **ATTESTATION DE DÉLÉGATION DE POUVOIR**

Je soussigné,

Nom et prénom (s) : .....

Fonction : .....

Dénomination de la société : .....

Adresse du siège social : .....

Forme juridique de la société : .....

Capital (montant du capital social) : .....

Agissant en vertu des pouvoirs qui me sont conférés par : .....

..... en date du : .....

Avec possibilité de déléguer, donne par la présente, pouvoir à monsieur

Nom et prénom : .....

Nom de la société : .....

De négocier et conclure avec la : **Société des Ciments de Ain-Touta (SCIMAT)**

Un contrat de : **Fourniture, supervision de montage, essai & mise en service de moteurs électriques BT asynchrones triphasés à cages, pour la Cimenterie de Ain-Touta.**

En foi de quoi, je délivre la présente attestation pour service et valoir ce que de droit.

Fait à ....., le .....

**Le Soumissionnaire**

(Nom, qualité du signataire et cachet du soumissionnaire)

**ANNEXE 09 :**  
**LETTRE DE SOUMISSION**  
**« POUR CHAQUE LOT »**

# LETTRE DE SOUMISSION (POUR LES SOUMISSIONNAIRES ÉTRANGERS)

## VARIANTE FOB

LOT N° : .....

Je soussigné, (Nom et Prénom) : .....

Profession : .....

Demeurant à : .....

Agissant au nom et pour le compte de : .....

Inscrit(e) au registre du commerce, au registre de l'artisanat et métiers ou autre (à préciser) de :  
.....

Après avoir pris connaissance des pièces du projet de marché et après avoir apprécié, à mon point de vue et sous ma responsabilité, la nature et la difficulté des prestations à exécuter : Remets, revêtus de ma signature, un bordereau des prix et un délai estimatif, établis conformément aux cadres figurant au dossier du projet de marché.

Me soumetts et m'engage envers la Société des Ciments de Ain Touta (SCIMAT) à exécuter les prestations conformément aux conditions du cahier des charges, des prescriptions spéciales et moyennant la somme de : (indiquer le montant du marché)

En chiffres : ..... (HT) soit : ..... (TTC)

En lettres : .....

M'engage à exécuter le marché dans un délai de : Le délai en chiffre : .....

Le délai en lettres : .....

Le service contractant se libère des sommes dues, par lui, en faisant donner crédit au compte bancaire n° ..... auprès : .....

Adresse : .....

Affirme, sous peine de résiliation de plein droit du marché ou de sa mise en régie aux torts exclusifs de la société, que ladite société ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par la législation et la réglementation en vigueur.

Certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 de l'ordonnance n° 66-156 du 8 juin 1966, modifiée et complétée, portant code pénal que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

### Remarque importante :

**La présente annexe ne fera pas l'objet de notification de manque de documents, le soumissionnaire est tenu de la renseigner soigneusement et intégralement et de la fournir dans l'enveloppe N°2 « OFFRE FINANCIÈRE ».**

Fait à ..... le .....

**Le Soumissionnaire**

(Nom, qualité du signataire et cachet **humide** du soumissionnaire)

# LETTRE DE SOUMISSION (POUR LES SOUMISSIONNAIRES ÉTRANGERS)

## VARIANTE CFR

LOT N° : .....

Je soussigné, (Nom et Prénom) : .....

Profession : .....

Demeurant à : .....

Agissant au nom et pour le compte de : .....

Inscrit(e) au registre du commerce, au registre de l'artisanat et métiers ou autre (à préciser) de :  
.....

Après avoir pris connaissance des pièces du projet de marché et après avoir apprécié, à mon point de vue et sous ma responsabilité, la nature et la difficulté des prestations à exécuter : Remets, revêtus de ma signature, un bordereau des prix et un délai estimatif, établis conformément aux cadres figurant au dossier du projet de marché.

Me soumetts et m'engage envers la Société des Ciments de Ain Touta (SCIMAT) à exécuter les prestations conformément aux conditions du cahier des charges, des prescriptions spéciales et moyennant la somme de : (indiquer le montant du marché)

En chiffres : ..... (HT) soit : ..... (TTC)

En lettres : .....

M'engage à exécuter le marché dans un délai de : Le délai en chiffre : .....

Le délai en lettres : .....

Le service contractant se libère des sommes dues, par lui, en faisant donner crédit au compte bancaire n° ..... auprès : .....

Adresse : .....

Affirme, sous peine de résiliation de plein droit du marché ou de sa mise en régie aux torts exclusifs de la société, que ladite société ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par la législation et la réglementation en vigueur.

Certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 de l'ordonnance n° 66-156 du 8 juin 1966, modifiée et complétée, portant code pénal que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

**Remarque importante :**

**La présente annexe ne fera pas l'objet de notification de manque de documents, le soumissionnaire est tenu de la renseigner soigneusement et intégralement et de la fournir dans l'enveloppe N°2 « OFFRE FINANCIÈRE ».**

Fait à ..... le .....

**Le Soumissionnaire**

(Nom, qualité du signataire et cachet **humide** du soumissionnaire)

# LETTRE DE SOUMISSION POUR LES SOUMISSIONNAIRES LOCAUX

**LOT N° : .....**

Je soussigné, (Nom et Prénom) : .....

Profession : .....

Demeurant à : .....

Agissant au nom et pour le compte de : .....

Inscrit(e) au registre du commerce, au registre de l'artisanat et métiers ou autre (à préciser) de :  
.....

Après avoir pris connaissance des pièces du projet de marché et après avoir apprécié, à mon point de vue et sous ma responsabilité, la nature et la difficulté des prestations à exécuter :

Remets, revêtus de ma signature, un bordereau des prix et un délai estimatif, établis conformément aux cadres figurant au dossier du projet de marché.

Me soumetts et m'engage envers la Société des Ciments de Ain Touta (SCIMAT) à exécuter les prestations conformément aux conditions du cahier des charges, des prescriptions spéciales et moyennant la somme de : (indiquer le montant du marché en dinars)

En chiffres : ..... (HT) soit : ..... (TTC)

En lettres : .....

M'engage à exécuter le marché dans un délai de : Le délai en chiffre : .....

Le délai en lettres : .....

Le service contractant se libère des sommes dues, par lui, en faisant donner crédit au compte bancaire n° ..... auprès : .....

Adresse : .....

Affirme, sous peine de résiliation de plein droit du marché ou de sa mise en régie aux torts exclusifs de la société, que ladite société ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par la législation et la réglementation en vigueur.

Certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 de l'ordonnance n° 66-156 du 8 juin 1966, modifiée et complétée, portant code pénal que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

**Remarque importante :**

**La présente annexe ne fera pas l'objet de notification de manque de documents, le soumissionnaire est tenu de la renseigner soigneusement et intégralement et de la fournir dans l'enveloppe N°2 « OFFRE FINANCIÈRE ».**

Fait à ..... le .....

**Le Soumissionnaire**

(Nom, qualité du signataire et cachet **humide** du soumissionnaire)

**ANNEXE 10 : OFFRE FINANCIÈRE ET DÉTAIL**  
**QUANTITATIF/ESTIMATIF**  
**(POUR LES SOUMISSIONNAIRES ÉTRANGERS)**

# OFFRE FINANCIÈRE ET DÉTAIL QUANTITATIF/ESTIMATIF **POUR LES SOUMISSIONNAIRES ÉTRANGERS**

## VARIANTE FOB « POUR CHAQUE LOT »

RÉFÉRENCE N° .....

DATE : .....

N°	DÉSIGNATION ET DESCRIPTIF TECHNIQUE	QTÉ	PRIX UNITAIRE	PRIX TOTAL
01	LOT N° ..... : ..... .....	01		
02	<b>Accessoires :</b> - ..... - ..... - .....	..... ..... .....		
03	<b>Lot de pièces de rechange</b> valorisé item par item dans l' <b>Annexe 12</b>	Lot		
Montant de la fourniture sortie usine .....				( A )
Montant de la Mise à FOB .....				( B )
Montant de la fourniture en FOB .....				( A + B )
Tarif journalier de la supervision de montage, essais et mise en service				
Montant de la prestation de supervision de montage, essais et mise en service (03 jours par moteur) .....				( C )
<b>Montant total de l'offre</b> .....				<b>( A+B+C )</b>

- Délai de livraison de l'ensemble de la fourniture : .....
- Durée de garantie de la fourniture : .....
- Moyen de paiement : .....
- Origine de la fourniture : .....
- Fabricant : .....

**Remarque importante :**

**La présente annexe ne fera pas l'objet de notification de manque de documents, le soumissionnaire est tenu de la renseigner soigneusement et intégralement et de la fournir dans l'enveloppe N°2 « OFFRE FINANCIÈRE ».**

Fait à ....., le .....

**Le Soumissionnaire**

(Nom, qualité du signataire et cachet **humide** du soumissionnaire)

# OFFRE FINANCIÈRE ET DÉTAIL QUANTITATIF/ESTIMATIF **POUR LES SOUMISSIONNAIRES ÉTRANGERS**

## VARIANTE CFR « POUR CHAQUE LOT »

RÉFÉRENCE N° .....

DATE : .....

N°	DÉSIGNATION ET DESCRIPTIF TECHNIQUE	QTÉ	PRIX UNITAIRE	PRIX TOTAL
01	LOT N° ..... : ..... .....	01		
02	<b>Accessoires :</b> - ..... - ..... - .....	..... ..... .....		
03	<b>Lot de pièces de rechange</b> valorisé item par item dans l' <b>Annexe 12</b>	Lot		
Montant de la fourniture sortie usine .....				(A)
Montant de la mise à CFR (coût du fret maritime inclus) .....				(B)
Montant de la fourniture en CFR .....				(A + B)
Tarif journalier de la supervision de montage, essais et mise en service				
Montant de la prestation de supervision de montage, essais et mise en service (03 jours par moteur) .....				(C)
<b>Montant total de l'offre</b> .....				<b>(A+B+C)</b>

- Délai de livraison de l'ensemble de la fourniture : .....
- Durée de garantie de la fourniture : .....
- Moyen de paiement : .....
- Origine de la fourniture : .....
- Fabricant : .....

**Remarque importante :**

**La présente annexe ne fera pas l'objet de notification de manque de documents, le soumissionnaire est tenu de la renseigner soigneusement et intégralement et de la fournir dans l'enveloppe N°2 « OFFRE FINANCIÈRE ».**

Fait à ....., le .....

**Le Soumissionnaire**

(Nom, qualité du signataire et cachet **humide** du soumissionnaire)

**ANNEXE 11 : OFFRE FINANCIÈRE ET DÉTAIL**  
**QUANTITATIF/ESTIMATIF**  
**(POUR LES SOUMISSIONNAIRES LOCAUX)**

# OFFRE FINANCIÈRE ET DÉTAIL QUANTITATIF/ESTIMATIF **POUR LES SOUMISSIONNAIRES LOCAUX**

## « POUR CHAQUE LOT »

RÉFÉRENCE N° .....

DATE : .....

N°	DÉSIGNATION ET DESCRIPTIF TECHNIQUE	QTÉ	PRIX UNITAIRE	PRIX TOTAL
01	LOT N° ..... : ..... .....	01		
02	<b>Accessoires :</b> - ..... - ..... - .....	..... ..... .....		
03	<b>Lot de pièces de rechange</b> valorisé item par item dans l'Annexe 12	Lot		
<b>Montant de la fourniture livrée sur site du soumissionnaire ..... ( A ) (en DA/HT)</b>				
<b>Tarif journalier de la supervision de montage, essais et mise en service</b>				
<b>Montant de la prestation de supervision de montage, essais et mise en service (03 jours par moteur) ..... ( B ) (en DA/HT)</b>				
<b>Montant total de l'offre en HT ..... ( A + B )</b>				
<b>TVA 19%</b>				
<b>Montant total de l'offre en DA /TTC</b>				

- Délai de livraison de l'ensemble de la fourniture : .....
- Durée de garantie de la fourniture : .....
- Origine de la fourniture : .....
- Fabricant : .....

**Remarque importante :**

**La présente annexe ne fera pas l'objet de notification de manque de documents, le soumissionnaire est tenu de la renseigner soigneusement et intégralement et de la fournir dans l'enveloppe N°2 « OFFRE FINANCIÈRE ».**

Fait à ....., le .....

**Le Soumissionnaire**

(Nom, qualité du signataire et cachet **humide** du soumissionnaire)

## **ANNEXE 12 : LOT DE PIÈCES DE RECHANGE**

**I- LOT DE PIÈCES DE RECHANGE POUR MOTEUR ÉLECTRIQUE BT**  
**ASYNCHRONE À CAGE D'ÉCUREUIL 400 KW**

ITEM	DÉSIGNATION	U.M	QUANTITÉ	PRIX UNITAIRE
1	Jeu complet de sondes de température pour enroulements	JEU	01	
2	Jeu complet de sondes de température pour roulements	JEU	01	
3	Jeu complet de roulements	JEU	01	
4	Jeu complet de système de refroidissement (moto-ventilateur)	JEU	01	
<b>MONTANT TOTAL</b>				

**Remarque importante :**

**La présente annexe ne fera pas l'objet de notification de manque de documents, le soumissionnaire est tenu de la renseigner soigneusement et intégralement et de la fournir dans l'enveloppe N°2 « OFFRE FINANCIÈRE ».**

Fait à ....., le .....

**Le Soumissionnaire**

(Nom, qualité du signataire et cachet **humide** du soumissionnaire)

**II- LOT DE PIÈCES DE RECHANGE POUR MOTEUR ÉLECTRIQUE BT**  
**ASYNCHRONE À CAGE D'ÉCUREUIL 1500 KW**

ITEM	DÉSIGNATION	U.M	QUANTITÉ	PRIX UNITAIRE
1	Jeu complet des roulements	JEU	01	
2	Jeu complet de sondes de température pour enroulements	JEU	01	
3	Jeu complet de sondes de température pour roulements	JEU	01	
4	Jeu complet de filtres anti-poussière (s'il existe)	JEU	01	
5	Jeu complet de moteurs et ventilateurs de refroidissement interne et externe (groupes moto-ventilateurs)	JEU	01	
<b>MONTANT TOTAL</b>				

**Remarque importante :**

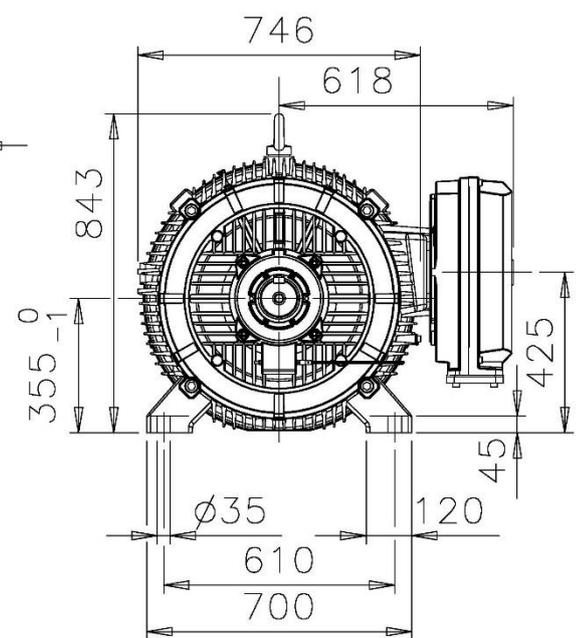
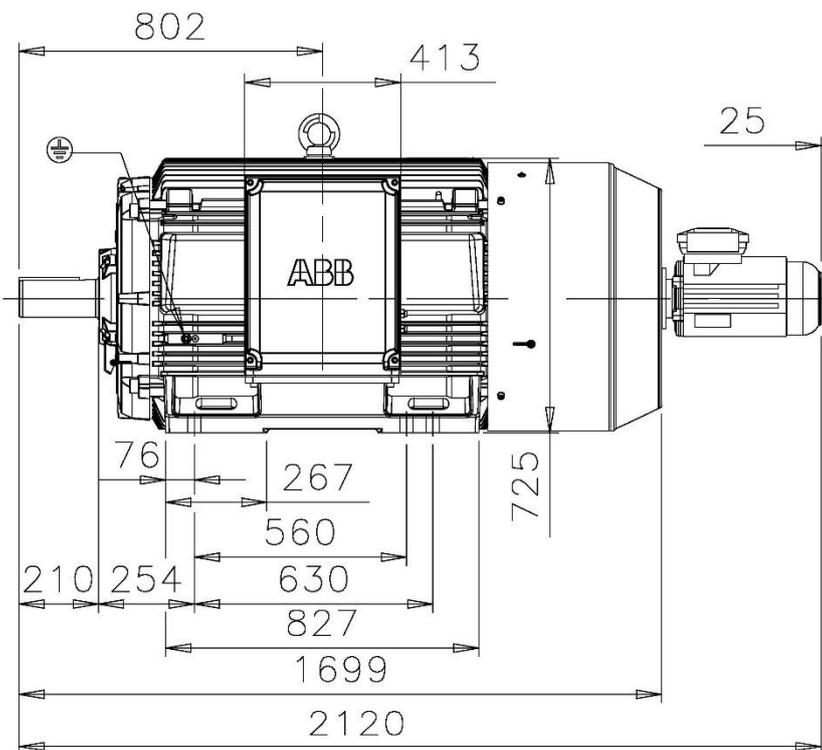
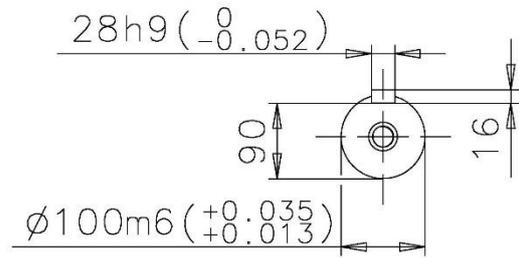
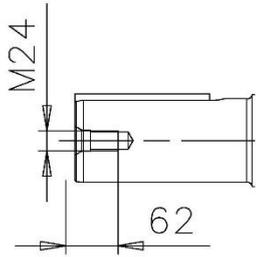
**La présente annexe ne fera pas l'objet de notification de manque de documents, le soumissionnaire est tenu de la renseigner soigneusement et intégralement et de la fournir dans l'enveloppe N°2 « OFFRE FINANCIÈRE ».**

Fait à ....., le .....

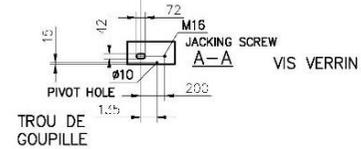
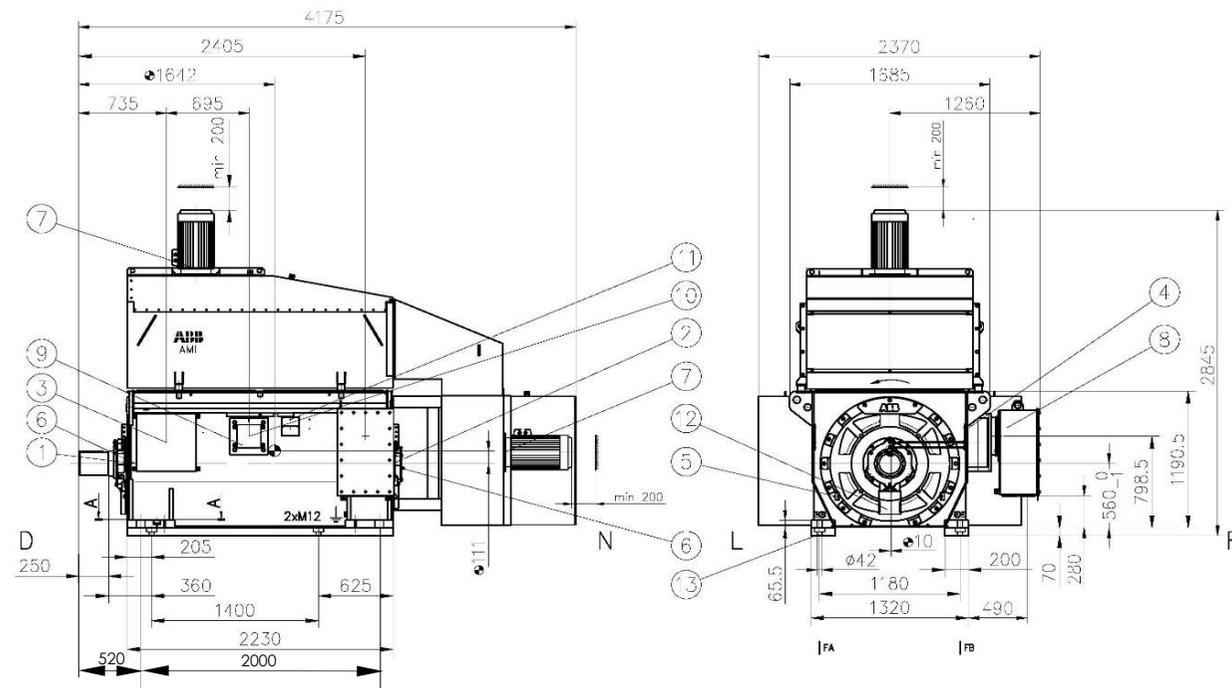
**Le Soumissionnaire**

(Nom, qualité du signataire et cachet **humide** du soumissionnaire)

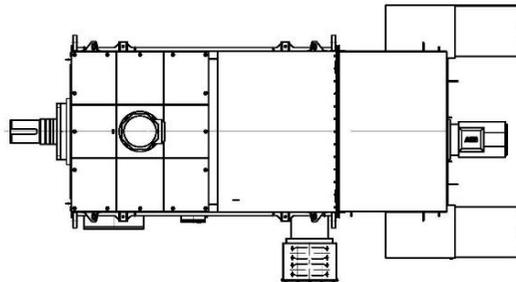
**ANNEXE 13 : PLAN D'ENCOMBREMENT**  
**MOTEUR 400 KW**



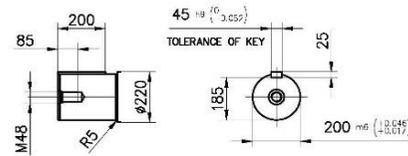
**ANNEXE 14 : PLAN D'ENCOMBEMENT**  
**MOTEUR 1500 KW**



VUE DE DESSUS



TOLERANCE DE LA CLAVETTE



1	PLAC AXIALEMENT LE PALIER 6044/C3+NU1044/C3	1	AXIALLY LOCATING BEARING 6044+NU1044/C3
2	FLASQUE PALIER ISOLE LIBEREZ AXIALEMENT LE PALIER NU1038/C3	2	INSULATED SHIELD AXIALLY FREE BEARING NU1038/C3
3	BOITE A BORNES DES AUXILIAIRES BRIDE PLEINE	3	TERMINAL BOX FOR ACCESSORIES BLIND FLANGE
4	GRAISSEUR CA ET COA	4	GREASING NIPPLE DE AND NDE
5	ADAPTATEUR SPM CA ET COA	5	SPM NIPPLE DE AND NDE
6	PT100, PALIER	6	PT100, BEARING
7	VENTILATEUR SEPARÉ	7	SEPARATE FAN
8	BOITE A BORNES PRINCIPALE BRIDE PLEINE 10X330X126	8	MAIN TERMINAL BOX BLIND FLANGE 10X330X126
9	RECHAUFFAGE	9	SPACE HEATER
10	BOITE A BORNES POUR RECHAUFFAGE BRIDE PLEINE	10	TERMINAL BOX FOR SPACE HEATER BLIND FLANGE
11	PLAQUE SIGNALÉTIQUE	11	RATING PLATE
12	BOITE DE REBUT DE GRAISSE CA ET COA	12	WASTE GREASE BOX DE AND NDE
13	PLAQUES D'ADAPTATION	13	ADAPTER PLATES

**ANNEXE 15 :**  
**FICHE DE RENSEIGNEMENTS SOUMISSIONNAIRES**  
**ÉTRANGERS**

*(A remplir par l'entité responsable)*

- Nom : ..... ▪ Prénom : .....
- N° du Passeport : ..... ▪ Du : .....
- Nationalité : .....
- Organisme : .....
- Fonction : .....
- Date et heure d'arrivée en Algérie : .....
- Heure : ..... Vol N° : ..... Aéroport/Port : .....
- Moyen de Transport et Circulation en Algérie : **Véhicule** .....
- Marque : ..... Immatriculation : .....
- Nom et Prénom du Chauffeur : .....
- Lieu d'hébergement : **Hôtel** : ..... **À** : .....
- Date d'arrivée à la Direction Générale : **Le** ..... **Heure** : .....
- Date d'arrivée à la Cimenterie Ain-Touta : **Le** ..... **Heure** : .....
- Programme d'Activités éventuellement : .....
- Date de **Départ** de la Cimenterie Ain-Touta : **Le** ..... **Heure** : .....
- Destination après la mission : ..... **Vers** : .....
- Date de **Retour** à l'étranger : **Le** : ..... **Par** : .....
- **Heure** : ..... / **Vol N°** : ..... **Aéroport/Port** : .....

Fait à ..... le .....  
*Cachet et Signature*

***N.B : Le présent document doit nous parvenir dument renseigner, signé et portant cachet du Soumissionnaire au plus tard 72 heures avant la date prévue de la visite.***